



ÉVREUX
PORTES DE NORMAND

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU 19 SEPTEMBRE 2018

PROCÈS-VERBAL

L'An deux mille dix-huit, le 19 Septembre, les membres du Conseil communautaire, convoqués individuellement par lettre en date du 12 septembre 2018, se sont réunis dans la salle de leurs délibérations, afin de délibérer. La séance est ouverte à 19h00, sous la présidence de Monsieur Guy Lefrand, Président. Jean-Luc BOUILLIE, secrétaire de séance, procède à l'appel nominal.

PRÉSENTS :

M. ALBENQUE Roger, M. BARRAL Fernand, Mme BAUGE Agnès, M. BAZIRE Guy, M. BEHAR Claude, Mme BENARD Catherine, Mme BONNARD Renée, M. BOREGGIO Sylvain, M. BOUILLIE Jean-Luc, M. BROCHOT Bernard, M. CAILLEUX Jean-Michel, Mme CANEL Françoise, M. CHAMPREDON Michel, M. CHAPLAIS Robert, M. CHOKOMERT Patrice, M. CINTRAT Jean-Luc, M. CISSEY Raymond, M. COCHON Michel, M. COLLEU Etienne, M. CONFAIS Max, Mme COULONG Rosine, Mme COURSIN Marie-Martine, M. DE LANGHE Christian, Mme DELAVIGNE Nadine, M. DERRAR Mohamed, M. DESSAINT Didier, M. DOSSANG Guy, M. DOUARD Daniel, M. DULONDEL Michel, Mme DURANTON Nicole, M. ETTAZAOUI Driss, M. EUDIER Moïse, M. FAUCHET Gérard, M. GANTIER François, M. GILLES Hervé, M. GROIZELEAU Bruno, Mme GUESNET Séverine, Mme HAGUET VOLCKAERT Florence, Mme HANNOTEUX Maryvonne, M. HEBERT Dominique, M. HUBERT Xavier, M. KELLO Philippe, Mme LE GOFF Hélène, M. LEBLOND Jean, M. LEFRANÇOIS Thierry, M. LEFRAND Guy, Mme LEMEILLEUR Monica, Mme LEMONNE Christine, Mme LESEIGNEUR Diane, Mme LUVINI Françoise, M. MABIRE Arnaud, M. MAILLARD Jean-Marie, Mme MARAGLIANO Francine, M. MASSON Serge, M. MOLINA Michel, M. MOREL Jean-Pierre, M. NOGARÈDE Alain, M. PATTYN Patrick, M. PAVON Jean-Pierre, M. PERRIN Marc, M. PICHOS Jean-Pierre, M. PRIEZ Rémi, Mme REVEL Ketty, M. ROUSSEL Emmanuel, M. ROYOUX Claude, Mme SAMSON Michelle, M. SAULNIER Robin, M. SENKEWITCH Georges, M. SIMON Stéphane, M. WILMART Marceau, M. ALLANO Jean-Claude, M. ALORY Christophe, Mme BANDELIER Lysiane, M. CLOMENIL Joël, M. DUTREMEE Serge, M. HERVIEU Joël, Mme LEBARBIER Stéphanie, Mme LEON Patricia, M. LEPINTEUR Ollivier, Mme MARTIN Françoise, M. NOEL Gilbert, Monsieur MARAIS Thierry, Monsieur MASCRIER Gilbert suppléant(e) de Monsieur FEUVRAIS Martial, Madame PRÉVOST Annie suppléant(e) de Monsieur HAMEL Raynald, Madame DECAUX Nadège suppléant(e) de Monsieur JAMES Jean-Claude, Madame HORION Françoise suppléant(e) de Monsieur MORILLON Marc, Monsieur LESELLIER Guy suppléant(e) de Monsieur WALASZEK Jean-Pierre, Madame LE GAL Nadine suppléant(e) de Monsieur BONBONY Jean-Claude, Monsieur JARRAFOUX Jacques suppléant(e) de Monsieur BOUTIN Jacques, Monsieur CHABROL Marcel suppléant(e) de Monsieur GAUTIER Francis, Monsieur NORBLIN Raphael suppléant(e) de Monsieur POUCHIN Jacques, Monsieur BATREL Gilbert suppléant(e) de Madame ROUVEIX Michèle.

ONT DONNÉ POUVOIR : Madame Stéphanie AUGER a donné pouvoir à Monsieur Guy LEFRAND, Madame Karène BEAUVILLARD a donné pouvoir à Madame Françoise LUVINI, Monsieur Mohammed BENTALHA a donné pouvoir à Monsieur Driss ETTAZAOUI, Monsieur Patrick CASTEL a donné pouvoir à Monsieur Hervé GILLES, Monsieur Robin FRERET a donné pouvoir à Madame Diane LESEIGNEUR, Monsieur Nicolas GAVARD-GONGALLUD a donné pouvoir à Monsieur Sylvain BOREGGIO, Madame Séverine GIPSON a donné pouvoir à Madame Christine LEMONNE, Monsieur Anthony HOUSSAIS a donné pouvoir à Monsieur Claude ROYOUX, Madame Maryata KONTE a donné pouvoir à Monsieur Alain NOGARÈDE, Madame Chantal LEPETIT a donné pouvoir à Madame Lysiane BANDELIER, Madame Anaïs MORDRET a donné pouvoir à Monsieur Michel MOLINA, Madame Sabine MORLOCK a donné pouvoir à Monsieur Mohamed DERRAR, Monsieur Cédric ROUSSEL a donné pouvoir à Monsieur Xavier HUBERT, Monsieur Gérard SILIGHINI a donné pouvoir à Madame Maryvonne HANNOTEUX, Madame Camille TUBIANA a donné pouvoir à Monsieur Ollivier LEPINTEUR, Monsieur Patrik WATEL a donné pouvoir à Monsieur François GANTIER, Monsieur Jean-Paul HEROUARD a donné pouvoir à Monsieur Joel CLOMENIL, Madame Delphine PECQUEUX a donné pouvoir à Monsieur Jean-Luc BOUILLIE, Madame Coumba DIOUKHANÉ a donné pouvoir à Monsieur Arnaud MABIRE,

ABSENTS NON REPRÉSENTÉS :

Madame BOCAGE Sophie, Monsieur BOURRELLIER Ludovic, Madame BUCHE Véronique, Monsieur CAMOIN Emmanuel, Monsieur CAPUANO Giovanni, Madame COSTENTIN Stéphanie, Madame JUIN Clarisse, Monsieur MANÉ Abdoulaye, Monsieur MARQUAIS Raynal, Monsieur RANGER Michel, Monsieur VEYRI Timour, Madame VILAIN Mireille, Monsieur GHZALALE Fouad

Informations

M. Guy LEFRAND

Mes chers collègues, je vous souhaite un bon Conseil communautaire.

Je vais commencer par deux ou trois petites annonces, à commencer par l'annonce de la démission de deux de nos collègues :

- M. Pascal VINÉ d'Évreux, qui m'a donné sa démission pour des raisons professionnelles et qui ne sera pas remplacé dans ce Conseil communautaire pour des raisons de parité. La parité nous empêchera désormais de siéger au complet. En effet, comme c'est une femme qui va le remplacer au Conseil municipal d'Évreux et que les Agglomérations sont soumises à des règles de parité pour les remplacements, contrairement aux communes, et donc qu'un homme doit être remplacé par un homme, nous aurons un siège de moins désormais dans notre Agglomération. C'est une des conséquences de la parité.
- M. Daniel JENNAT, qui est actuellement remplacé par son suppléant M. Thierry MARAIS et qui m'a donné sa démission pour des raisons de santé.

M. CHAMPREDON.

M. Michel CHAMPREDON

M. le Président, sans doute cela m'avait-il échappé mais je découvre effectivement les limites de la question de la parité sur des aspects comme celui-là qui confinent un peu – je le dis tel que je le pense – à une forme de stupidité réglementaire. Vous n'y êtes pour rien. Nous avons au Conseil municipal d'Évreux Thierry QUENNEHEN qui est un homme et qui saurait parfaitement défendre les intérêts de la Ville, si tant est qu'il y ait des intérêts à défendre à la Communauté puisque l'on doit défendre d'abord l'intérêt communautaire, mais cela peut être une piste à examiner pour le prochain Conseil communautaire après tout. Puisqu'il faut que ce soit un homme qui rentre au Conseil communautaire au nom de la parité, vous n'êtes pas obligé de faire appel uniquement à votre majorité.

M. Guy LEFRAND

Non, c'est sur le scrutin de liste. Les services ont étudié cette possibilité. Nous avons nous aussi regardé ceux qui parmi les Conseillers municipaux n'étaient pas Conseillers communautaires, mais les services nous ont confirmé que c'était sur un scrutin de liste. Ça ne peut pas être M. QUENNEHEN, malgré ses immenses qualités et le travail qu'il mène au sein du Conseil municipal d'Évreux. Là non plus je n'y suis pour rien, le réglementaire comme le législatif ne nous le permettent pas. Évreux sera donc un peu plus minoritaire au sein de ce Conseil communautaire, mais cela ne me pose aucun problème.

Mes chers collègues maires, vous trouverez à votre place le compte administratif 2017. Ce sont les deux tomes que vous avez devant vous. Je vous rappelle qu'il est obligatoire de le mettre à disposition de vos habitants dans les mairies. Il s'agit là aussi d'une formalité légalement obligatoire.

Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil communautaire du 19 juin 2018

M. Guy LEFRAND

Je vous propose, mes chers collègues, d'adopter le procès-verbal littéral de la réunion du Conseil communautaire du 19 juin 2018 qui vous a été envoyé par mail et, normalement, avec le dossier du présent conseil. Avez-vous des remarques sur ce sujet ? Non, je considère donc qu'il est adopté.

Je vous remercie.

Je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir prendre acte de la réception des comptes rendus des Bureaux communautaires du 10 juillet et du 4 septembre qui ont dû vous être envoyés avec le dossier du présent conseil. Y a-t-il des remarques sur ces comptes rendus ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

- **ADOpte** le procès-verbal littéral de la séance en date du 19 juin 2018.
-

Budget supplémentaire 2018

M. Guy LEFRAND

Je vous propose d'attaquer les premières délibérations sur les finances.

Je salue le retour parmi nous de Bruno GROIZELEAU, que nous sommes très heureux de revoir et qui a tout à l'heure présidé la CLECT, laquelle s'est – me semble-t-il – très bien déroulée. Comme d'habitude je n'ai pas voulu y participer pour que vous puissiez être libres de vos débats et de vos échanges. Nous sommes donc heureux de le revoir. Comme un bonheur ne vient jamais seul, Bruno GROIZELEAU et Sylvain BOREGGIO, qui, comme vous le savez, remplace Bruno GROIZELEAU quand il est obligé de s'absenter, ont décidé de nous faire un numéro de duo ce soir. Je propose donc à M. BOREGGIO de commencer, et M. GROIZELEAU complétera en fonction des besoins. Nous allons vous proposer le projet de Budget supplémentaire en une seule délibération. Nous présenterons tout en une fois; néanmoins, il faudra que je vous fasse voter chaque budget de manière distincte.

M. BOREGGIO.

M. Sylvain BOREGGIO

Merci M. le Président. Bonsoir à toutes et à tous.

Ce que je vous propose, pour que ce soit simple, convivial et surtout compréhensible par tous, c'est surtout de ne pas prendre la délibération qui vous est présentée et éviter de relire tous les tableaux et tous les chiffres, qui vous assommeraient si bien qu'au bout du compte plus personne ne comprendrait plus rien. Je vous propose de vous faire, sous la forme de quelques *slides*, une présentation beaucoup plus simple du budget supplémentaire (BS), en nous attardant uniquement sur les points essentiels, qui représentent 95% de ce budget supplémentaire.

Vos questions seront bien sûr les bienvenues. M. GROIZELEAU et moi-même seront prêts à y répondre.

Budget principal

S'agissant de ce BS, nous allons commencer par le budget principal, pour lequel nous enregistrons en recettes nouvelles + 426 K€, qui sont liés :

- au chapitre 70 « produits des services » : 130 K€, correspondant à une régularisation de l'estimation des recettes générées dans le cadre de la collecte des déchets sur les communes hors du territoire EPN,
- au chapitre 73 « impôts et taxes » : 263 K€, correspondant à une régularisation des recettes de taxes locales en fonction des notifications reçues.

En matière de dépenses, nous enregistrons + 398 K€, notamment :

- au chapitre 011 « charges à caractère général » : 413 K€, principalement pour le traitement des déchets, le garage, le service propreté,
- au chapitre 012 « charges de personnel » : 207 K€, correspondant à l'ajustement des crédits nécessaires aux nouvelles mutualisations de service en cours d'exercice 2018. En effet, lorsque nous avons repris des compétences telles que les piscines, le Conservatoire à rayonnement départemental etc., nous nous sommes aperçus après coup qu'il fallait aussi faire l'entretien notamment extérieur de tous ces bâtiments, et pour cela il faut du personnel, et donc cela nous coûte un petit peu plus que prévu.
- au chapitre 65 « autres charges de gestion courante » : 271 K€, dont une hausse de + 725 K€ (ce qui n'est pas neutre) des crédits nécessaires à la gestion des déchets due au SETOM. Nous le subissons, nous n'y pouvons rien. M. le Président, vous allez être heureux.

M. Guy LEFRAND

Je ne dis plus rien sur le SETOM, vous savez à peu près ce que j'en pense maintenant. + 700 K€ pour n'avoir peut-être même pas le même service rendu, cela devient un peu limite.

M. Sylvain BOREGGIO

- Mais il y a aussi une baisse des subventions d'équilibre en faveur des budgets annexes dont - 401 K€ de baisse de subvention au budget Mobilités, que nous verrons après, ce qui rééquilibre un tout petit peu.
- au chapitre 014 « atténuation de produits » : - 470 K€ correspondant à la régularisation des attributions de compensations. Nous avons en début de mandat un tout petit peu gonflé ce chapitre. Maintenant que nous savons exactement ce que nous allons attribuer aux communes, il nous reste 470 K€.

Voilà pour la partie Fonctionnement de ce budget principal. Y a-t-il déjà des premières questions à ce niveau ? M. GROIZELEAU, voulez-vous intervenir ? Je continue, je déroule et nous verrons après.

M. Guy LEFRAND

Déroulez.

M. Sylvain BOREGGIO

Nous verrons après.

Sur la partie Investissement du budget principal, nous enregistrons des dépenses réelles nouvelles hors restes à réaliser à hauteur de 764 K€ :

- au chapitre 20 « Immobilisations incorporelles » : + 165 K€, correspondant à des frais d'études notamment pour la piscine et la salle omnisports,
- au chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » : - 551 K€, essentiellement dus à la réduction des subventions d'équipement versées à la DREAL (- 975 K€) et à l'inscription de crédits supplémentaires pour les travaux du parking du collège Jean Jaurès (+ 200 K€, que le Département et nous-mêmes n'avons pas vu venir) et aux subventions aux entreprises (+ 200 K€),
- au chapitre 21 « Immobilisations corporelles » : + 473 K€, et notamment :
 - + 1, 252 M€ destiné aux infrastructures, à l'acquisition de matériel (achat de balayeuses, d'épareuses, travaux place des Peupliers etc.)
 - - 800 K€ pour le service prévention et gestion des déchets, qui réfléchit à une modification plus approfondie et plus pertinente, de son mode de collecte, ce qui fait que la totalité des crédits ne sera pas consommée en 2018. Je crois que nous pouvons souligner, M. le Président, que ce service fait d'énormes efforts pour faire des économies, et elles ne sont pas neutres : -800 K€.
- au chapitre 27 « Autres immobilisations financières » : + 510 K€ de crédits supplémentaires inscrits essentiellement pour les avances aux entreprises dans le cadre de l'aide aux entreprises – nous le verrons tout à l'heure à l'ordre du jour, un cas sera évoqué ce soir.

Voilà pour le budget principal, pour les parties Fonctionnement et Investissement.

Si nous continuons à dérouler, nous allons arriver aux budgets annexes.

Budget Eau

En recettes réelles nouvelles, nous enregistrons + 54 K€. Comme ce sont des petits détails, nous n'allons pas trop nous étendre. En dépenses réelles nouvelles, nous enregistrons + 892 K€, destinés à :

- la régularisation des consommations d'eau,
- l'ajustement de la prise en charge par le budget eau de la masse salariale d'agents mutualisés,
- la prise en charge des créances éteintes. J'insisterai énormément sur ce point car il s'agit d'un sujet que nous aborderons tout à l'heure. La somme provisionnée pour des créances éteintes s'élève à 250 K€.
- la prise en compte du risque d'impayés sur la facturation eau, à hauteur de 400 K€. 650 K€ sont donc budgétés pour les créances éteintes et le risque d'impayés, ce qui est énorme.

M. Guy LEFRAND

Gardez ce chiffre en tête pour la dernière délibération de ce soir.

M. Sylvain BOREGGIO

En section d'investissement, les 250 K€ de dépenses nouvelles réelles correspondent au lancement du marché de renouvellement de canalisations, des travaux qu'il est indispensable de faire.

Budget Assainissement ex GEA

Nous sommes encore obligés de traiter les budgets annexes de manière différente entre l'ex GEA et l'ex CCPN. En dépenses réelles nouvelles, nous enregistrons + 529 K€, destinés, comme pour le budget Eau tout à l'heure à :

- la régularisation des consommations d'eau,
- l'ajustement de la prise en charge par le budget assainissement de la masse salariale d'agents mutualisés,
- la prise en compte du risque d'impayés sur la facturation assainissement – car quand on ne nous paye pas la facture d'eau, généralement on ne paie pas l'assainissement non plus. Un budget de 400 K€ est donc prévu.

Aucune dépense réelle d'investissement supplémentaire n'est inscrite au BS Assainissement ex GEA.

Budget Assainissement ex CCPN

Des dépenses réelles nouvelles sont inscrites à hauteur de + 160 K€, destinées à la régularisation des consommations d'eau et électricité uniquement. Pour ce qui est des ajustements, cela reste stable d'ici la fin de l'année 2018.

Budget Assainissement non collectif

Il n'y a aucune inscription supplémentaire significative en section d'exploitation. En investissement, nous enregistrons une hausse de l'emprunt d'équilibre due notamment au déficit d'investissement reporté. Aucune dépense réelle d'investissement supplémentaire n'est inscrite au BS en dehors des restes à réaliser qui s'élèvent à 251 K€.

Budget Mobilités

Pour terminer, il nous reste le budget Mobilités, que nous avons déjà évoqué tout à l'heure.

En recettes réelles nouvelles, nous enregistrons -401 K€. Comme nous l'avons vu tout à l'heure, cette baisse de recettes correspond à l'ajustement de la subvention d'équilibre versée par le budget principal. Les dépenses nouvelles s'élèvent à 12 K€. En section d'investissement, il y a annulation de l'emprunt d'équilibre. Aucune dépense réelle d'investissement supplémentaire inscrite au BS pour boucler le budget 2018.

Voilà les principaux chiffres de ce budget supplémentaire qui vous est proposé.

M. Guy LEFRAND

Merci. M. GROIZELEAU, avez-vous quelques précisions supplémentaires à apporter ?

M. Bruno GROIZELEAU

Non, Sylvain BOREGGIO a bien présenté ce BS, dont il a résumé toutes les pages en quatre lignes. Très bien. Tout va bien.

Vous avez peut-être vu aussi dans le budget supplémentaire une somme de 100 K€ que nous avons provisionnée en dépenses pour aider les communes ex CCPN qui seraient en difficulté du fait de la perte de dotations. Une réflexion sera menée en collaboration avec toutes les communes qui ont perdu de l'argent et qui se retrouveraient en difficulté. Nous avons donc provisionné 100 K€. Vous le savez, tout à l'heure à la CLECT j'ai dit que, comme EPN ne voulait surtout pas que les communes soient en difficulté, nous avons gommé les ex GEA qui donnaient de l'argent au GEA, eh bien nous allons faire la même chose ici, mais nous allons regarder au cas par cas, commune par commune. Mais nous avons voulu dans ce BS montrer ce qu'EPN souhaite faire, à savoir ne laisser personne en déficit, et nous avons donc inscrit une provision de 100 K€.

M. Guy LEFRAND

Merci. Avez-vous des remarques, des questions, des observations ? M. NOGARÈDE.

M. Alain NOGARÈDE

Merci. Une chose très simple. Je crois qu'il faudra qu'EPN réintègre le SETOM car nous ne pouvons pas laisser faire des dérives telles que celles qui vont se produire. Si nous faisons la politique de la chaise vide, ce n'est pas bon pour nous. Nous devons peser de notre poids au SETOM, et il faut y aller, car cette fois-ci il est question de 700 K€, et ensuite l'année prochaine ce sera 1 M€, etc. Donc je crois qu'il faut que nous réagissions assez rapidement.

M. Guy LEFRAND

Merci, M. NOGARÈDE.

Pour vous répondre, nous avons pris une délibération il y a quelques mois pour pouvoir réintégrer le SETOM, mais nous attendons toujours que ce dernier la valide. Il semblerait que le SETOM soit en train de revoir ses statuts, qui ne seraient pas, paraît-il, tout à fait conformes à la loi, notamment parce qu'il gère des déchetteries sans la collecte, ce qui est apparemment totalement illégal. Il y a quelques ajustements à faire. De grandes discussions sont en cours entre l'État, la Préfecture et le SETOM pour faire en sorte que le SETOM respecte totalement la loi. Nous attendons ces différents ajustements, ces négociations entre l'État et le SETOM pour pouvoir enfin ré-adhérer, éventuellement par le biais d'une nouvelle délibération qui prévoirait justement ces différentes distinctions.

M. HAMEL ou Mme CANEL.

Mme Françoise CANEL

Bonsoir. J'aurais une petite question sur la ZAC de Cambolle. Ce n'est pas la mienne.

M. Guy LEFRAND

C'est celle de la communauté d'agglomération, madame, c'est la nôtre à tous.

Mme Françoise CANEL

Oui. C'est la ZAC de tout le monde, c'est certain.

3,5 M€ ont été réinscrits sur la ZAC de Cambolle, j'aimerais savoir à quoi cela correspond, tout simplement, car 1 M€ était inscrit au budget primitif et là je vois qu'il y a 3,5 M€ de plus sur le budget supplémentaire. Or je ne sais pas ce qui est prévu sur la ZAC de Cambolle.

M. Guy LEFRAND

Je ne sais pas, il s'agit peut-être de la réduction du déficit de ZAC. En effet, régulièrement, lorsque nous avons des excédents, nous réduisons le déficit des ZAC. Nous l'avons fait l'an dernier sur la ZAC de Saint Sébastien-de-Morsent. Je suppose que c'est cela.

Nous vérifierons et nous vous le redirons, mais vous le savez, c'est un débat que nous avons chaque année sur les déficits de zones et régulièrement, chaque année, nous mettons dans différentes zones pour limiter ces déficits. Je pense que c'est de cela dont il s'agit. Nous le vérifions. De mémoire, nous l'avons fait l'an dernier sur la ZAC du Vallon Fleuri sur laquelle nous avons remis entre 1 et 2 M€, de manière à essayer de diminuer progressivement les déficits de zones dès que nous le pouvons dans le cadre du budget supplémentaire.

Mme Françoise CANEL

Merci.

M. Guy LEFRAND

Est-ce bon ? Est-ce clair ? Les 100 K€ de budget de fonctionnement, les 700 K€ supplémentaires pour le SETOM, les 800 K€ pour les déchetteries, à cause d'un retard dû à un bureau d'études catastrophique. Nous avons du retard cette année sur le plan pluriannuel d'investissement des déchetteries, mais il sera compensé l'an prochain puisque le retard de 2018 sera reporté sur 2019 et 2019 aura le plan d'investissement prévu sur 2019. Nous ferons deux fois plus d'investissements en 2019 pour compenser les insuffisances du brillant bureau d'études qui nous a accompagnés cette année.

Budget principal. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Gardez bien les mains levées pour que nous sachions. Six abstentions. Je vous remercie.

Budget Eau. Même vote ? Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Même vote, d'accord.

Budget Assainissement ex GEA, même vote.

Budget Assainissement ex CCPN, même vote.

Budget Assainissement non collectif, même vote.

Budget Mobilités, même vote.

Je vous remercie, mes chers collègues.

Le Conseil communautaire :

- **ADOpte (moins 6 abstentions) le Budget Supplémentaire 2018 : Budget Principal / Budget Eau / Budget Assainissement ex- GEA / Budget Assainissement ex-CCPN / Budget Assainissement non collectif / Budget Mobilités / Budget Biopépinière / Budget Économie / Budgets de Zone d'activité.**

Budget supplémentaire 2018 - Création et modification d'AP/CP

M. Guy LEFRAND

La délibération suivante appelle la création et la modification d'AP/CP dans le cadre de ce budget supplémentaire. M. BOREGGIO.

M. Sylvain BOREGGIO

Comme chaque année, nous reprenons ces autorisations de programme (AP) et crédits de paiement (CP). Nous avons, à l'ordre du jour, une création et quatre modifications.

La création concerne l'OPAH-PIG renouvellement urbain qui a été créé comme suit :

- Montant de l'AP : 90 000,00 €, qui s'étalera uniquement sur l'année 2019. Le crédit de paiement se fera sur cette année.

Concernant les modifications, l'AP/CP concernant l'étude des bassins versants boulevard des Cités Unies doit être modifié comme suit :

- En 2018, il était inscrit 40 000,00 €; nous retirons ces 40 000,00 € pour les reporter en 2019.

M. Guy LEFRAND

Nous ne devons pas prendre davantage de retard sur ce sujet car à chaque pluie les habitants du bas des Cités Unies sont tous inondés.

M. Sylvain BOREGGIO

L'AP/CP suivante concerne la création d'ouvrage pluvial à Miserey. La modification est la suivante :

- Les 50 000,00 € budgétés en crédits de paiement sur 2019 sont reportés sur 2018.

L'AP/CP concernant la réhabilitation du bassin pluvial de la Zac du Bois des Communes doit être modifié comme suit :

- Le montant de l'AP (situation initiale) était de 400 000,00 €; 174 000,00 € y sont ajoutés, ce qui fait un total de 574 000,00 €. Cette somme supplémentaire de 174 000,00 € sera inscrite sur l'exercice 2018.

S'agissant du budget Assainissement, l'AP/CP concernant l'extension de zone de collecte doit être modifié comme suit :

- Sur les crédits de paiement 2018, nous retirons 277 000, 00 € que nous retrouverons en fin de crédits de paiement, en 2022. Le report se fait à la fin des travaux.

Le dernier point concerne l'assainissement ex CCPN. L'AP/CP concernant les études de la restructuration du réseau sous vide de Garennes-sur-Eure doit être modifié comme suit :

- Il faut retirer 312 000,00 € sur les crédits de paiement 2018, les travaux n'ayant pu commencer dans les délais prévus, et les reporter sur 2019.

M. Guy LEFRAND

Merci. Avez-vous des remarques ? M. NOGARÉDE.

M. Alain NOGARÉDE

Sur le budget Assainissement notamment, on s'aperçoit que les crédits de paiement 2018 sont inscrits à hauteur de 875 K€ alors que les crédits de paiement 2019 sont inscrits à hauteur de 5 M€. Je veux simplement dire que les AP/CP sont une bonne chose pour la gestion mais que je crois qu'il faut essayer de nous tenir aux chiffres annoncés. Je sais que nous avons des difficultés pour réaliser les travaux, peut-être parfois à cause des bureaux d'études, mais nous devons essayer d'y coller au plus près sinon cela dénature un peu l'esprit des AP/CP.

M. Guy LEFRAND

Nous sommes tous d'accord sur ce sujet et nous rêvons tous d'avoir des AP/CP totalement cohérents. Ce serait beaucoup plus simple notamment pour gérer les budgets de nos collectivités.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? À l'unanimité. Je vous remercie.

Mes chers collègues, le parapheur avec les pages de signature va circuler dans quelques instants pour que vous signiez le budget supplémentaire que vous avez voté. Je me permets de rappeler à ceux qui ont un pouvoir qu'ils doivent signer aussi pour leur mandant, ce qui facilitera énormément le travail des services. Je vous en remercie.

Le Conseil communautaire :

- **ADOpte** divers ajustements d'AP/CP (autorisations de programmes et crédits de paiement) dans le cadre du budget supplémentaire 2018.

Compétences d'Évreux Portes de Normandie - Modification des statuts – Proposition d'évolution au 1er janvier 2019 suite à l'adoption de la loi du 3 août 2018 notamment

M. Guy LEFRAND

Le dossier suivant porte sur la proposition d'évolution au 1^{er} janvier 2019 des compétences d'Évreux Portes de Normandie.

En l'occurrence, il vous est proposé un ajout de compétence optionnelle : la « création et la gestion de maisons de services au public et la définition des obligations de service au public y afférentes ». Vous savez que nous avons un projet de création de maison de services au public sur le quartier de La Madeleine, où nous espérons que l'État et les services de l'État vont réinvestir. Il est nécessaire pour pouvoir gérer ces maisons que nous en ayons la compétence. Le deuxième sujet est beaucoup plus amusant mais beaucoup plus obligatoire. Les parlementaires ayant réglé tous les problèmes de la France ont décidé cet été de s'occuper des eaux pluviales. Cette compétence que nous avions était intrinsèquement comprise dans la compétence Eau et Assainissement. D'ailleurs, toutes les jurisprudences allaient dans ce sens : la gestion des eaux pluviales faisait partie de la compétence Eau et Assainissement. Les parlementaires, dans leur grande sagesse, ont estimé que cette compétence ne devait plus faire partie de la compétence Eau et Assainissement. Cette compétence devient donc une compétence facultative, sauf qu'elle est obligatoire pour nous. Dans leur grande sagesse, nos dirigeants ont proposé que les eaux pluviales s'appellent « la gestion des eaux pluviales urbaines » puisque, bien sûr, il ne pleut jamais en zones rurales.

Il s'agit donc d'une compétence – comment dire ? – très techno. Cela fait 19 ans que nous nous en occupons, cela fait 19 ans que toute la jurisprudence nous explique que cela fait partie de notre travail, mais aujourd'hui nous devons revoter pour savoir si nous sommes d'accord pour continuer.

Bien sûr, le transfert n'est pas automatique. Alors que tous les présidents d'agglomération et tous les conseillers d'agglomération qui se sont succédé ont toujours géré cette compétence, son transfert n'est pas automatique. Cela aurait pu être fait après tout. On aurait pu imaginer de séparer cette compétence mais de proposer aussi que ceux qui l'exerçaient depuis 20 ans continuent à l'exercer, mais non, il faut que nous la votions et il faudra ensuite que chaque conseil municipal valide la volonté de gérer les eaux pluviales urbaines, y compris à la campagne bien sûr, au sein de notre Conseil d'agglomération. Cela s'appelle le choc de simplification. Voilà donc cette délibération que je vous propose. C'était pour se faire un peu plaisir, mais le sujet est tout de même assez compliqué. Cela crée des envies d'interventions.

M. MASSON.

M. Serge MASSON

Cela crée surtout des envies de gestion de maison de services au public. Si nous prenons cette compétence facultative, est-ce simplement pour créer une maison à Nétreville ou est-ce pour avoir une réflexion afin éventuellement d'en créer une autre, par exemple dans le sud de l'Eure ?

M. Guy LEFRAND

Par définition, une compétence n'est pas limitée à une partie du territoire, sauf si c'est le choix très particulier qui est fait. Aujourd'hui, nous avons un projet de création de maison de services publics non pas à Nétreville mais à La Madeleine, qui n'est pas totalement abouti, mais si nous ne prenons pas cette compétence, nous ne pourrions pas le mener à bien. Mais, par définition, une compétence s'adresse à l'ensemble du territoire.

Mme MARTIN ou M. CHAMPREDON.

M. Michel CHAMPREDON

M. le Président, j'avais une remarque sur chacun des deux sujets.

Sur la question des maisons de services publics, évidemment, présenté ainsi en deux ou trois paragraphes, on a tout de suite envie de dire oui car, après tout, il paraît intéressant de rapprocher les services publics de la population, d'avoir des lieux où l'on accueille les habitants, où l'on met du numérique etc. On parle d'articuler la présence humaine et les outils numériques, et ce sont toujours des phrases et des mots qui sonnent positivement à l'oreille. Néanmoins, comme le suggérait en filigrane notre collègue Serge MASSON à l'instant, il est vrai qu'à partir du moment où nous disons oui à une maison de services publics, cela pourrait entraîner deux, trois, quatre, cinq, six, sept, huit, neuf, dix... c'est-à-dire qu'à un moment donné, le territoire dans son ensemble peut avoir envie de maisons de services publics. Je voulais donc savoir si, au-delà de ce pied dans la porte que nous mettons aujourd'hui, de ce principe, s'il y avait effectivement un plan à l'échelle de l'agglomération, de façon à traiter équitablement l'ensemble du territoire, et puis si une estimation financière avait été faite, parce que s'il s'agit d'affecter des locaux spécialisés ou avec du personnel, nous voyons bien les dépenses de fonctionnement que cela peut générer. Voilà qui permettrait d'éclairer ma décision. Ma deuxième remarque concerne le deuxième point, c'est-à-dire les eaux pluviales urbaines. Outre le rappel historique que vous faisiez à l'instant sur le fait que cela fait 19 ans que l'Agglomération d'Évreux a pris la compétence, je me souviens pour ma part de la difficulté que nous avons, sur le plan financier, à assumer des dépenses extrêmement importantes en matière de gestion des eaux pluviales, qu'elles soient ou non urbaines. Ma question est donc la suivante : les services ont-ils fait une estimation des volumes financiers nécessaires pour les années qui viennent en matière d'investissement pour se prémunir contre les problèmes d'eaux pluviales ? Car, évidemment, en matière de planification budgétaire, de provisions, et éventuellement de fiscalité et d'endettement, cela n'est pas neutre. Je voulais savoir là aussi si, sur ce sujet-là, on y voyait un peu clair quant à l'organisation de l'avenir, car il ne suffit pas de dire oui ainsi à une délibération qui est certes correctement rédigée mais qui peut tout de même entraîner des dépenses conséquentes.

M. Guy LEFRAND

Merci.

Concernant la première partie de la délibération sur la compétence optionnelle « maisons de services publics », nous avons aujourd'hui une opportunité dans le quartier de La Madeleine du fait que la Caisse d'Épargne, qui a changé de locaux, a offert les locaux disponibles. Nous avons entamé des négociations avec l'État pour ramener des services de l'État dans ces locaux. Ces locaux nous ont donc été cédés à l'euro symbolique. Nous les avons remis entre les mains de la SAIEM AGIRE, qui est chargée désormais de les gérer dans le cadre de son patrimoine. Mais il est hors de question à l'heure actuelle de mettre du personnel de l'Agglomération ou de la Ville dans cette structure. L'objectif est de ramener des services publics de l'État. L'Agglomération et la Ville, ainsi que le Département dans certains endroits, sont les seules collectivités qui assurent encore des missions et la présence de services publics sur certaines parties de notre territoire. L'objectif aujourd'hui, et notamment par le biais des négociations que nous avons avec la CAF, est d'avoir de nouveau des permanences. L'idée, en résumé, est de mettre à disposition un local qui nous a été donné, aux services publics de l'État pour qu'ils assurent des permanences sur notre territoire. Pour le reste, il n'y a pas aujourd'hui de plan organisé ou prévu sur l'ensemble du territoire; nous y répondrons au cas par cas. Et pour vous répondre très précisément, compte tenu des restrictions de capacité de gestion du fonctionnement actuel proposé par l'État, il est hors de question de multiplier les charges de fonctionnement.

S'agissant de la deuxième partie, j'allais dire, comme vous le dites vous-même, que nous faisons de la prose sans le savoir, puisque nous gérons déjà, dans le cadre de la compétence Eau et Assainissement, les eaux pluviales.

Les plans de développement existent, nous les avons abordés à l'instant dans le cadre notamment des AP/CP sur la gestion des eaux pluviales par exemple dans le boulevard des Cités Unies, car malheureusement quand on a ouvert cette grande voie très importante pour Évreux, on n'a pas pensé à la gestion des eaux et aujourd'hui tous les habitants du boulevard Modeste Leroy ou de la rue de Pannette sont inondés dès qu'il pleut et dès qu'il y a un orage. Ce dossier existe donc déjà, il est déjà traité, il s'agit là d'une simple modification technique voulue par le législateur. En l'occurrence, il n'y a pas de dépenses supplémentaires ni de dépenses en moins; cela s'inscrit dans la continuité de ce qui est mené depuis des années par notre collectivité.

M. NOGARÈDE ou Mme HANNOTEAUX.

M. Alain NOGARÈDE

Merci, M. le Président.

Sur le premier point, les maisons de services au public, il est vrai que cela rend des services. Je vais citer deux exemples : la poste de Navarre et la poste de Saint Michel. Je précise toutefois à tous nos collègues que c'est actuellement du personnel de la Ville d'Évreux que nous payons qui s'y trouvent, ce sont des employés communaux.

Pour ma part, je suis favorable à la création de cette maison à La Madeleine mais je veux que l'État y mette les personnels; ce n'est pas à EPN de payer les personnels que l'on mettra à l'intérieur. Et je crois qu'il faut rendre ce service car, si je prends l'exemple de la poste de Navarre, cela rend énormément service aux gens; ils ont environ 400 visites par jour, souvent de retraités, qui évitent ainsi d'aller en ville.

M. Guy LEFRAND

400, cela me paraît beaucoup. Je ne suis pas sûr que ce soit 400 par jour. Mais nous sommes parfaitement en phase, M. NOGARÈDE. C'est ce que je viens d'expliquer. Nous avons reçu, après négociation, ce local de la Caisse d'Épargne et nous souhaitons le mettre à la disposition de l'État, notamment dans le cadre d'un partenariat avec la CAF, pour que ce soit du personnel de l'État qui enfin réinvestisse ces territoires et se rapproche de la population, afin d'éviter que ces populations ne se sentent abandonnées. Je l'ai dit et je le répète, et nous sommes totalement en phase, il ne s'agit pas de créer des budgets de fonctionnement supplémentaires pour assurer les services que l'État devrait assurer.

M. NOGARÈDE. Non, Mme HANNOTEAUX, excusez-moi.

Mme Maryvonne HANNOTEAUX

Je pense que, sur le principe, c'est une très bonne idée, surtout pour le quartier de La Madeleine qui, effectivement, est complètement vidé des services. La Caisse d'Épargne donne ses locaux pour un euro symbolique, c'est bien, ils se font pardonner d'avoir mis leur agence à un autre endroit où la moitié des gens ne peuvent pas se déplacer. Je trouve que c'est une nécessité pour ce quartier. Néanmoins, je rejoins Alain NOGARÈDE quand il nous dit de faire attention, qu'il ne faut pas non plus que l'État se décharge sur EPN. Effectivement, l'État supprime des postes un peu partout, mais à un moment donné il faut absolument que nous ayons du monde. Alors, je voterai cette délibération mais en sachant que nous devons nous battre pour avoir du personnel d'État.

M. Guy LEFRAND

Nous sommes décidément totalement en phase.

Mme Maryvonne HANNOTEAUX

Nous ne sommes pas mal quand même !

M. Guy LEFRAND

Je ne me permettrais pas de dire le contraire. Nous sommes même de plus en plus souvent d'accord. Je vais donc mettre aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

- **DÉCIDE** la prise de deux nouvelles compétences au profit d'EPN à compter du 1^{er} janvier 2019 :
 - La compétence optionnelle « Création et gestion de maisons de services au public et définition des obligations de service au public y afférentes en application de l'article 27-2 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ».
 - La compétence facultative de la gestion des eaux pluviales urbaines au sens de l'article L.2226-1 du code général des collectivités territoriales ;
 - **INVITE** les communes membres à se prononcer sur cette proposition dans le délai de 3 mois à compter de la notification de la présente délibération. À défaut d'avis rendu dans ce délai, celui-ci est réputé favorable.
-

Syndicat mixte d'aménagement du bassin de l'Iton (SMABI) - Adoption statuts – Désignation des représentants d'Évreux Portes de Normandie

M. Guy LEFRAND

Le dossier suivant appelle l'adoption des statuts et la désignation des représentants d'EPN au syndicat mixte d'aménagement du bassin de l'Iton (SMABI), chargé notamment de gérer en partie la compétence GEMAPI. Nous avons désormais le périmètre du futur syndicat mixte, nous devons donc adopter les statuts dont vous avez pu prendre connaissance. Il est constitué de six EPCI, qui rassemblent donc désormais 110 communes. (C'est aussi l'une des interrogations que l'on peut avoir : était-il normal que la compétence GEMAPI aille aux EPCI ? N'aurait-il pas plutôt fallu que ce soit une compétence régionale quand on voit qu'aucun EPCI ne gère à lui seul un bassin versant ? Mais nous pouvons faire confiance aux parlementaires pour revenir sur le sujet. Merci de porter nos récriminations, Mme le Sénateur.)

Désormais, le SMABI s'étend sur :

- Évreux Portes de Normandie,
- la Communauté de Communes du Pays de Conches,
- la Communauté de Communes du Pays du Neubourg,
- la Communauté de Communes Interco Normandie Sud Eure,
- la Communauté de Communes Roumois Seine,
- la Communauté de Communes Intercom Bernay Terres de Normandie.

Le SMABI exercera la compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Protection contre les Inondations) et pourra prendre les compétences optionnelles de « portage du SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) » et de « lutte contre le ruissellement et l'érosion des sols (pluvial rural) ». Nous avons la chance d'avoir aujourd'hui des élus, notamment Michel COCHON et Bernard BROCHOT, qui œuvrent de concert pour que ces différents sujets soient travaillés de manière harmonieuse. S'agissant de la gouvernance, le projet de statuts prévoit que le SMABI soit administré par un Comité syndical composé d'un délégué par EPCI, élu par les assemblées délibérantes. Nous sommes, pour notre part, un peu limite et nous aimerions pouvoir avoir au moins deux délégués, sachant que nous représentons 45% des votes et 45% des financements dans le cadre de ce syndicat. Nous aurons donc un délégué titulaire et deux délégués suppléants. Je vous propose donc d'adopter les statuts de ce SMABI, dont vous avez pu prendre connaissance, et de désigner le délégué titulaire et les deux délégués suppléants. J'ai reçu la candidature de M. Bernard BROCHOT comme délégué titulaire et celles de M. COCHON et M. MAILLARD en tant que suppléants. M. COCHON, voulez-vous intervenir ?

M. Michel COCHON

Au sujet du transfert des compétences, effectivement le SMABI peut prendre les compétences de portage du SAGE et de lutte contre le ruissellement, mais nous avons précisé que, la compétence Ruissellement n'étant pas encore bien définie juridiquement, nous ne la transférerons pas dans l'immédiat. C'est pour pouvoir assumer la compétence Ruissellement dans d'autres secteurs que le SMABI.

M. Guy LEFRAND

Merci de cette précision. Y a-t-il d'autres candidatures ? Quelqu'un demande-t-il un vote à bulletins secrets ? Nous l'avons prévu. Non. Je vous en remercie, et tous nos collègues vous en remercient. Je vais donc mettre aux voix cette délibération pour l'adoption des statuts, la nomination de M. Bernard BROCHOT en tant que titulaire et les nominations de M. COCHON et de M. MAILLARD en tant que suppléants. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

M. BROCHOT, qui veut vous dire merci.

M. Bernard BROCHOT

Je tenais à remercier mes collègues de nous avoir nommés tous les trois pour gérer ce grand dossier SMABI-GEMAPI, qui est fort intéressant mais qui va nous demander pas mal d'investissement. Mais comme nous aimons cela, ça va.

M. Guy LEFRAND

Ça s'arrose. Justement j'allais le dire. C'est lui qui paie le pot tout à l'heure, et en espérant que vous n'allez pas nous créer de nouvelles taxes GEMAPI comme certains nous le proposent.

M. Bernard BROCHOT

Pour information, et pour vous rassurer M. le Président, je gère le SAGE Iton depuis 5 ans et nous n'avons pas augmenté d'un centime les participations depuis 5 ans.

M. Guy LEFRAND

Eh bien, voilà ! Super. Merci M. BROCHOT.

Le Conseil communautaire :

- **APPROUVE** le projet de statuts du Syndicat Mixte d'Aménagement de la Vallée de l'Iton (SMABI),
- **DÉCIDE** de transférer au SMABI, outre la compétence GEMAPI, la compétence optionnelle « portage du SAGE de l'Iton »,
- **PROCÈDE** à la désignation d'un délégué titulaire et de deux délégués suppléants en qualité de représentants d'Évreux Portes de Normandie au sein du SMABI. Sont ainsi désignés représentants d'EPN au sein du Comité Syndical du SMABI :
Représentant titulaire : **M. Bernard BROCHOT**
Représentants suppléants : **M. Michel COCHON** et **M. Jean-Marie MAILLARD**.

Syndicat intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de la Vallée de l'Eure (SIAEVE) Transformation en syndicat mixte - Approbation des nouveaux statuts - Désignation des représentants d'EPN

M. Guy LEFRAND

Dossier suivant M. DOSSANG.

M. Guy DOSSANG

Bonsoir tout le monde et bonsoir à ceux que je n'ai pas vus. Le dossier concerne la transformation du syndicat intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de la Vallée de l'Eure (SIAEVE) en syndicat mixte. Nous avons besoin de désigner les représentants d'Évreux Portes de Normandie. Je rappelle que ce syndicat est composé de sept communes : Croth, Ézy-sur-Eure (qui ne fait pas partie d'EPN), de Garennes-sur-Eure, d'Ivry-la-Bataille (qui ne fait pas partie d'EPN), de La Couture-Boussey, de L'Habit et de Mouettes. Conformément aux statuts du syndicat, la représentation d'EPN est de 8 délégués titulaires et 5 délégués suppléants. Vous avez les noms des délégués, qui sont ceux qui appartenaient déjà au syndicat. Il vous est tout simplement demandé d'approuver les statuts.

M. Guy LEFRAND

Vous avez toute la liste, qui se compose effectivement des personnes qui étaient déjà membres de ce syndicat. Elles ne sont pas forcément membres de ce Conseil communautaire mais elles ont été choisies par leur commune respective comme étant les plus compétentes pour les représenter.

Y a-t-il d'autres candidatures que celles qui sont proposées ? Quelqu'un demande-t-il un vote à bulletins secrets ? Nous avons préparé les bulletins de vote, vous avez vu. Non, sans façon. Bien. Je vais donc mettre aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

- **APPROUVE** les nouveaux statuts du Syndicat intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de la Vallée de l'Eure (SIAEVE) et **PROCÈDE** à la désignation en qualité de représentants d'Évreux Portes de Normandie au sein du Syndicat intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de la Vallée de l'Eure (SIAEVE) des 8 délégués titulaires et des 5 délégués suppléants ci-après :

8 titulaires :

M. PICHOLS Jean-Pierre (L'Habit)
M. WILMART Marceau (La Couture Boussey)
M. LAMI Michel (La Couture Boussey)
M. GATINE Jean-Pierre (Garennes sur Eure)
M. BRODIER Laurent (Garennes sur Eure)
Mme COULONG Rosine (Croth)
Mme VIBOUD Danièle (Croth)

M. ALLANO Jean-Claude (Mouettes)

5 suppléants :

M. HUSSET Michel (L'Habit)
M. LUCIANI Jean-Marie (La Couture Boussey)
M. LETENNEUR Gilbert (Garennes sur Eure)
Mme VICTOR Catherine (Croth)
Mme DUPONT Martine (Mouettes)

Recrutement d'un Directeur du Musée des Instruments à Vent de la Couture-Boussey

M. Guy LEFRAND

Le dossier suivant appelle la création d'un emploi de directeur du Musée des Instruments à Vent de La Couture Boussey. Ce directeur sera placé sous l'autorité de la directrice des musées d'Évreux Portes de Normandie; il assurera le management général du Musée des Instruments à Vent, un très joli musée, et conduira la direction scientifique, administrative et technique de l'établissement. Globalement, pour faire simple, il s'agit de tenir compte de la nature des fonctions occupées. Compte tenu de l'absence de cadre d'emploi de fonctionnaire susceptible d'assurer les fonctions correspondantes, il est proposé un recrutement par voie de contrat à durée déterminée d'une durée de 3 ans à compter du 1^{er} octobre 2018.

Pour renforcer l'attractivité du poste, parce que nous savons tous que nous mettons beaucoup d'espoir dans le Musée des Instruments à Vent mais qu'il est encore modeste et qu'il demande à gagner en puissance, l'organigramme des musées a été modifié en comité technique et le directeur du Musée des Instruments à Vent assurera également les fonctions de Directeur adjoint de la Directrice des Musées d'EPN. Il y avait déjà quelqu'un au Musée des Instruments à Vent, mais nous montons en gamme puisque désormais il s'agira d'un poste de catégorie A et qu'il sera également directeur adjoint de l'ensemble des musées d'Évreux, ce qui nous permet de mutualiser et de ne pas avoir de surcoût par rapport à ce poste. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?
Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

- **DÉCIDE** la création d'un emploi de Directeur du Musée des Instruments à Vent,
- **DÉCIDE** que cet emploi pourra être occupé par un agent recruté par voie de contrat à durée déterminée d'une durée de 3 ans compte tenu de l'absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes (article 3-3-1°),
- **PRÉCISE** les conditions ci-après de recrutement :
 - Le contrat sera renouvelable par reconduction expresse. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans. A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat de l'agent sera reconduit, que par décision expresse et pour une durée indéterminée.
 - L'agent devra justifier d'une expérience significative dans le management général d'un musée et la conduite de direction scientifique, administrative et technique d'un établissement culturel. De plus il devra être en possession d'un diplôme de niveau II minimum. Ainsi, sa rémunération sera calculée et assimilée à un emploi de catégorie A sur le grade d'Attaché de Conservation du Patrimoine, eu égard aux missions citées ci-dessus.

Ce Directeur occupera également la fonction de Direction adjoint des Musées d'EPN.

Office de Tourisme et de Commerce - Subvention de fonctionnement et d'investissement complémentaires 2018

M. Guy LEFRAND

M. PRIEZ, qui rêve d'intervenir depuis trois jours déjà.

M. Rémi PRIEZ

Bonsoir, chers collègues.

Il s'agit d'une délibération concernant une subvention de fonctionnement et d'investissement complémentaires pour 2018. Vous avez une petite liste.

L'Office de tourisme et de commerce, qui s'appelle maintenant le Comptoir des loisirs, a ouvert dans ses nouveaux locaux rue de la Harpe. Ce déménagement a engagé quelques dépenses non prévues au budget primitif 2018 (consommation de fluides, achat d'un coffre fort, achat d'extincteurs, travail marketing autour de la marque Comptoir des loisirs, des adaptations RH). Les adaptations RH représentent environ la moitié de la subvention de 27 K€ demandée. En effet, nous avons une employée en travail temporaire dont le temps de travail a été légèrement augmenté par la médecine du travail. Et puis, l'Agglomération œuvrant pour développer l'emploi sur son territoire et remplissant un rôle sociétal, nous avons avec nous à l'Office de tourisme et de commerce, en contrat d'alternance, une jeune femme qui est en licence. La subvention demandée s'élève à 30 500 €, dont 27 000 € en fonctionnement et 3 500 € en investissement. M. le Président, si vous me le permettez, j'aimerais dire quelques mots sur la partie Office de tourisme.

M. Guy LEFRAND

Je ne vais pas réussir à vous empêcher, M. PRIEZ.

M. Rémi PRIEZ

Notre Office de tourisme et de commerce, appelé maintenant Comptoir des loisirs, suscite beaucoup d'intérêt à l'extérieur, en France. En effet, vous le savez, nous avons deux axes majeurs, le premier étant vraiment de nous tourner vers l'extérieur pour faire venir les touristes sur notre territoire et le second de nous tourner vers les habitants d'Évreux et de l'agglomération pour tout ce qui est manifestations, sorties, etc. Cette nouvelle orientation a retenu l'attention à un niveau national assez important puisqu'on nous demande d'intervenir notamment aux Journées nationales des Offices de tourisme qui a lieu fin septembre à Tours, où nous présenterons ce que nous avons fait. Nous allons également intervenir fin octobre à Pau, aux Rencontres Nationales du e-Tourisme. À la demande du Comité Régional du Tourisme d'Occitanie, nous interviendrons aussi pendant le Campus européen de l'innovation touristique. En plus de ces sollicitations externes, nous sommes présélectionnés pour un *award* au Place Marketing Forum qui se tiendra à Lille en avril 2019.

M. Guy LEFRAND

Il va aux Emmy Awards maintenant !

M. Rémi PRIEZ

Beaucoup d'offices de tourisme normands viennent nous visiter pour voir ce que nous avons fait et comment nous l'avons fait mais aussi d'autres offices comme celui de Sens ou de Bergerac.

Nous développons aussi de l'animation locale. Demain soir, aura notamment lieu un Afterwork en lien avec le Tangram à partir de 18 heures à l'Office de tourisme. Nous développons également une coopération avec TransUrbain pour l'utilisation de l'espace de communication.

Quelques chiffres. Depuis que nous avons ouvert, les ventes boutique sur la période juillet-août ont été multipliées par 2,6 par rapport à l'année dernière. Le fait que nous soyons rue de la Harpe, qui est une rue très passante, nous fait bénéficier d'une plus forte affluence. Par conséquent, nous avons une augmentation de la clientèle de 21% : environ 5 400 personnes ont visité l'Office de tourisme en deux mois.

Pour revenir à ce qui nous préoccupe, à savoir la subvention qu'octroie l'Agglomération à l'Office de tourisme, nous envisageons pour l'année prochaine une baisse d'environ 90 K€ de cette subvention d'EPN. Et il devrait y avoir encore une baisse en 2020 puisque nous travaillons beaucoup sur notre autofinancement (taxes de séjour, vente de la destination et commercialisation).

M. Guy LEFRAND

C'est bien, merci, M. PRIEZ.

M. Bruno GROIZELEAU

J'ai retenu la baisse de 90 K€, je la note. Et elle sera encore plus importante l'année suivante.

M. Guy LEFRAND

Il est prêt à négocier.

M. Bruno GROIZELEAU

Et ces 90 K€, c'est sans tenir compte de l'augmentation des recettes, donc nous verrons si nous ne pouvons pas aller un peu plus loin.

M. Guy LEFRAND

Je vous l'avais dit qu'il était en pleine forme !

M. Rémi PRIEZ

Il s'agit d'un engagement pour 2019. Nous verrons ensuite pour 2020.

M. Guy LEFRAND

Il est vrai que les augmentations de recettes liées à la taxe de séjour et aux produits dérivés qui fonctionnent extrêmement bien vont nous permettre aussi de baisser les subventions fournies grâce à la contribution de nos contribuables. Bravo. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Donc nous vous donnons 30 K€ pour en récupérer 90 K€ l'an prochain. Si tous les vice-présidents pouvaient faire la même chose...

Le Conseil communautaire :

- **OCTROIE** une subvention de fonctionnement complémentaire d'un montant de 27 000 € à l'EPIC Office de Tourisme et de Commerce d'Évreux Portes de Normandie au titre de l'année 2018,
- **OCTROIE** une subvention d'investissement exceptionnelle d'un montant de 3 500 € à l'EPIC Office de Tourisme et de Commerce d'Évreux Portes de Normandie au titre de l'année 2018,
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à **SIGNER** l'avenant à passer à la convention d'objectif 2017-2020.

Politique de peuplement - Conférence Intercommunale du Logement - Approbation du document cadre

M. Guy LEFRAND

En l'absence de M. BOURRELLIER, Xavier HUBERT va nous présenter la délibération suivante.

M. Xavier HUBERT

Merci M. le Président. Il s'agit d'une délibération relative à la Conférence Intercommunale du Logement. La loi a confié aux EPCI le soin de mettre en œuvre leur politique de peuplement sur leur territoire et elle a fixé deux grands objectifs de mixité sociale et d'équilibre territorial. Les EPCI qui doivent avoir un PLH et qui ont au moins un quartier prioritaire de la ville, ce qui est le cas d'EPN, doivent créer la Conférence Intercommunale du Logement (CIL). Cela a été fait en 2015, et nous avons délibéré sur ce document-là. Ce document CIL a pour mission de définir nos objectifs et nos orientations en matière de peuplement.

Ces objectifs et ces orientations sont contenus dans deux documents, le premier est un Document Cadre et le second, une Convention Intercommunale d'Attribution.

Voilà pour la petite introduction, et en réalité la délibération du jour vous demande d'adopter le Document Cadre qui a été approuvé par un certain nombre de séminaires et d'échanges et par une conférence plénière qui a eu lieu cet été (17 juillet).

Ce Document Cadre fixe six orientations. Je ne les citerai pas toutes, vous pouvez les retrouver dans la délibération :

- Amélioration de la mixité;
- Réponse aux demandes de mutation;
- Faire venir dans le parc locatif social de nouveaux profils de clientèles;
- Améliorer l'attractivité des logements locatifs sociaux;
- Améliorer la mixité dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Ce Document Cadre, pour lequel il vous est demandé votre approbation, est reproduit in extenso.

M. Guy LEFRAND

C'est important d'ailleurs car il doit également être indexé à la convention ANRU dont nous allons parler tout à l'heure. M. CHAMPREDON.

M. Michel CHAMPREDON

Sur cette délibération, le document présente un certain nombre de choses intéressantes, mais notons quand même qu'il ne s'agit pas d'un document contraignant. On affirme des orientations, on fixe des axes mais comme ce n'est pas contraignant pour les assemblées délibérantes, et particulièrement la nôtre, si nous voulons nous en affranchir, nous le pouvons parfaitement. Je le dis à titre d'information si nécessaire.

Mon deuxième point est plutôt une question. On parle régulièrement de la volonté d'atteindre ce que l'on appelle la mixité sociale. Le discours public se gargarise de ce concept-là. J'aimerais savoir si des indicateurs de mixité sociale ont été définis de manière à pouvoir apprécier l'évolution ou l'absence d'évolution vers la mixité sociale. En effet, de réunion en réunion, nous pouvons nous le dire entre nous et nous en satisfaire mais à un moment donné, ce serait intéressant de pouvoir le marquer dans un certain nombre de statistiques incontestables permettant de dire qu'au cours du mandat nous avons avancé en matière de mixité sociale pour telle et telle raison.

M. Guy LEFRAND

Merci. Driss ETTAZAOUI, pour la réponse.

M. Driss ETTAZAOUI

Merci M. le Président. Quelques éléments de réponse. En matière d'indicateurs, lors de la signature du Contrat de ville en 2014, 2015, si ma mémoire est bonne, nous avons demandé à l'État de prendre l'engagement de ne plus positionner par exemple de DALO (Droit au Logement Opposable) dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville de manière à éviter de concentrer des difficultés là où nous avons déjà suffisamment de précarité. Cela a d'ailleurs été l'une des propositions du président de la République lors du discours du mois de mai, si ma mémoire est bonne, mais nous l'avons déjà contractualisé avec l'État en 2015.

M. Guy LEFRAND

Quand l'État nous copie, nous ne pouvons qu'en être satisfaits. Il devrait le faire plus souvent, à mon avis.

M. Driss ETTAZAOUI

Nous étions à l'avant-garde, mais il est vrai que l'État a ralenti le positionnement des DALO sur les quartiers prioritaires. Nous en avons encore quelques-uns mais en tous cas nous constatons une baisse significative du positionnement des DALO sur les quartiers prioritaires. Au-delà de tout cela, j'avais peut-être un point de différence avec votre intervention, M. CHAMPREDON, par rapport à ce que nous impose la loi. En effet, la Conférence Intercommunale du Logement et la Convention d'Attribution Intercommunale découlent de la loi Égalité et Citoyenneté, qui nous impose tout de même un certain nombre de pourcentages. Lorsque nous avons travaillé, nous l'avons fait avec les services de l'État, par exemple sur les 25% les plus faibles, ce que l'on appelle le premier quartile, qui correspond aux revenus les plus faibles, et qui doivent être positionnés en dehors des quartiers prioritaires. Tout cela s'est mis en route aujourd'hui et le temps de la validation de l'assemblée plénière, le temps des discussions avec les services de l'État est passé. Le Président l'a rappelé tout à l'heure, cette convention devrait être adossée à la convention ANRU. Une fois que les choses seront mises en place, l'ensemble des bailleurs sociaux mais également ceux qui ont des contingents, que ce soit la Préfecture ou la collectivité, devront rendre compte des engagements que nous avons pris dans le cadre de la Convention d'Attribution, et notamment par rapport au positionnement des 25 % de foyers aux revenus les plus faibles en dehors des quartiers prioritaires. Ainsi, non seulement ces indicateurs vont se mettre en place, mais nous devons en répondre.

M. Guy LEFRAND

Merci. M. MASSON.

M. Serge MASSON

Mon intervention sera rapide.

Ces orientations sont des orientations importantes pour le territoire. Je regrette que la réunion se soit déroulée le 17 juillet. J'étais venu à la première réunion début juillet, vers le 10, quand il n'y avait pas le quorum. Je suppose qu'il y avait très peu de personnes à la deuxième réunion du 17. Je pense que ce serait bien de pouvoir mettre ces réunions un peu plus tôt. Je sais qu'il faut tenir compte du calendrier du Préfet ou autre, mais c'est un peu dommage, parce que je pense qu'il n'y avait pas 10 ou 20% du territoire qui était présent. Ensuite, par rapport à tout ce qui concerne le logement, les attributions de logements sociaux, j'insiste toujours sur le fait que les maires des communes soient toujours décideurs. C'est ce qui a été dit mais il est important de le redire.

Je voudrais également signaler aussi que depuis que nous avons intégré EPN, Saint André doit avoir atteint plus de 20% de logements dits « aidés » sur la commune, ce qui n'est pas le cas. Pendant à peu près trois ans nous sommes exonérés de pénalités, mais il va falloir que nous y pensions assez rapidement. Il faut que nous menions un travail en commun pour voir véritablement ce que nous faisons sur notre territoire car au moment de la conférence peu de gens étaient présents et nous n'avons pas beaucoup échangé par rapport à tout cela.

M. Guy LEFRAND

Merci. Les débats ont eu lieu. Malheureusement, effectivement, beaucoup de maires n'ont pas pu être présents. Les débats ont eu lieu malgré tout lors de la première séance puisqu'il y a eu une opposition, allais-je dire, entre les élus du peuple et les représentants de l'État, ces derniers souhaitant qu'il y ait le moins de monde possible à cette conférence sur le logement alors que nous avions souhaité au contraire que l'ensemble des élus soient invités et fassent partie de cette conférence. Comme le dit M. ETTAZAOUI, il y a également eu de nombreux ateliers de travaux en amont. Autant il y a des sujets qui peuvent être préparés par les services, autant en l'occurrence il y a eu un vrai travail de partenariat, avec de nombreux ateliers de travail, où tous les membres de la CIL ont été invités, et en l'occurrence tous les maires de ce Conseil communautaire.

M. NOGARÈDE

Merci.

Le haut de la page 17 de ce rapport, même si son contenu ne m'a pas surpris, vaut la peine d'être regardé. On y voit des chiffres de revenus médians qui font peur sur certains quartiers comme La Madeleine, Nétreville, Navarre mais même à l'échelle d'Évreux et même à l'échelle d'EPN. À travers ces chiffres, on s'aperçoit de la pauvreté, même si nous n'avons pas besoin de ces chiffres pour savoir que cette pauvreté existe. Je voudrais qu'au niveau d'EPN nous ayons ces chiffres en tête et que nous essayions à notre petit niveau de maintenir un peu ce pouvoir d'achat que ces gens n'ont même pas. Essayons de trouver des solutions à chaque fois, notamment pour le prix de l'eau. Je sais que ce n'est pas facile, peut-être, mais d'une façon générale nous devons avoir ces chiffres en tête. Rien que pour cela j'apprécie ce document.

M. Guy LEFRAND

Merci M. NOGARÈDE, nous sommes là aussi parfaitement en phase une fois de plus. Ce n'est pas l'Agglomération d'Évreux qui aujourd'hui fait chuter le pouvoir d'achat des plus fragiles d'entre nous, que ce soient les retraités, les personnes en situation de handicap, les personnes en grande précarité; notre travail au contraire – et j'en parlerai justement à l'occasion de la dernière délibération – est d'accompagner les uns et les autres. Ce que nous souhaiterions, c'est que le travail que nous menons ici ne soit pas réduit à néant par le travail d'autres niveaux de décision de notre pays. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

- **APPROUVE** le document cadre de la Conférence Intercommunale du Logement.

NPRU Quartier de Nétreville - Convention ANRU

M. Guy LEFRAND

M. ETTAZAOUI, pour la convention ANRU du quartier de Nétreville. Nous ne sommes pas là sur du pouvoir d'achat, mais nous sommes sur l'amélioration massive, majeure et rapide du cadre de vie de nos habitants.

M. Driss ETTAZAOUI

Merci, M. le Président. Mes chers collègues, bonsoir à toutes et à tous.

Nous avons le plaisir de vous informer que le comité d'engagement qui s'est réuni le 18 juillet 2018 a donné un avis favorable pour la signature de la convention ANRU pour le quartier de Nétreville.

Vous le saviez, nous étions engagés sur un protocole de préfiguration avec l'ANRU, avec l'État, en lien avec les bailleurs sociaux et les autres collectivités territoriales telles que le Département et la Région. Nous sommes parvenus, avec le président d'Agglomération, à obtenir un avis favorable du comité d'engagement et des membres de ce comité. J'ai également le plaisir de vous informer que nous avons réussi à obtenir le taux de scoring maximum. C'est un peu technique, mais l'ANRU a fixé des taux de scoring, c'est-à-dire des taux de cofinancement, maximums : 35 % pour l'Agglomération d'Évreux, 50% pour la ville d'Évreux. Pour chacun des projets que nous avons présentés, nous avons obtenu 35%, soit le maximum.

Le dossier ANRU porté par Évreux Portes de Normandie, qui a la compétence Politique de la ville, se compose d'un programme qui se décline en sept projets d'intervention, avec des cofinancements liés à :

- L'ingénierie et la conduite de projets, c'est-à-dire le cofinancement d'un certain nombre de postes et d'agents de la collectivité;
- La démolition de logements locatifs sociaux, par exemple les LOPOFA dans le quartier de Nétreville, 147 logements en cœur de quartier;
- Les aménagements d'ensemble, comme la place des Peupliers;
- La requalification de logements locatifs sociaux, tels que les immeubles de la SECOMILE et de la SAIEM AGIRE autour de la place Suffren,
- Les équipements de proximité, tels que la construction d'un groupe scolaire.

Pour l'ensemble de ces opérations, que l'ANRU cofinance aux côtés de notre collectivité, des autres collectivités et également des bailleurs sociaux, le montant global s'élève non pas à 51 773,737 € HT, tel que vous l'avez sur la délibération, une modification ayant été apportée, mais à 47 392 789 €, soit un petit peu moins que ce qui était prévu. La participation d'EPN sur ces 47 M€ s'élève à 6 659 000 €. Mes chers collègues, nous vous demandons d'autoriser le Président à signer la convention ANRU. Une date est en cours de calage, ce sera vraisemblablement le 4 octobre à Nétreville, au sein de la Maison de projets.

M. Guy LEFRAND

Mme MARTIN ou M. CHAMPREDON.

M. Michel CHAMPREDON

Cette délibération est importante à plusieurs titres, d'une part parce que cela va conditionner une partie des transformations sur le quartier de Nétreville et, d'autre part, sur le plan financier, même si l'on passe de 51 à 47 M€, cela reste une somme conséquente. De ce fait, je suis un peu étonné d'avoir une page et aucun document annexe. Vous me direz qu'il y a eu d'autres réunions, mais je suis quand même étonné que nous n'ayons qu'une petite page comme celle-là pour 47 M€, chiffre que vous changez d'ailleurs en pleine séance, et qu'il n'y ait pas en annexe la liste des opérations, un tableau et le texte de la convention lui-même. C'est un peu ma question, car je ne peux pas voter une délibération de 47 M€ avec un recto.

M. Guy LEFRAND

Sur le fond, vous avez raison; sur la forme, cela a quand même été présenté en commission, donc je pense que chacune et chacun a pu être informé. Attendez, je termine.

M. Michel CHAMPREDON

Je ferme le micro.

M. Guy LEFRAND

Vous avez raison, tout le monde vous entend ronchonner. Ce serait dommage, surtout que je suis d'accord avec vous sur le fond, je pense qu'effectivement – et je l'assume – cette délibération aurait pu être mieux présentée, avec tous les projets à l'intérieur. Pour autant, je pense qu'il serait regrettable de ne pas voter cette convention ANRU qui permet d'obtenir quand même 47 M€ de quatre partenaires pour l'ensemble de ce quartier de Nétreville. C'est vrai que nous sommes là pour débattre et ne pas être toujours d'accord, mais vous le dites vous-même, sur le fond vous êtes d'accord. Je m'engage à vous envoyer la convention dès demain, parce que vous avez raison, elle aurait dû être annexée. En même temps, c'est de l'argent que nous allons récupérer, donc il serait dommage de refuser de voter et de récupérer 47 M€. J'aimerais éviter que nous en arrivions là et je souhaiterais que nous votions ce projet à l'unanimité – car je préférerais que nous soyons tous unanimes pour accepter de récupérer 47 M€. Il a quand même fallu que nous nous battions pendant des mois et des mois pour récupérer cet argent, et cela concerne tout de même des sujets majeurs, notamment l'école de Nétreville, pour la construction de laquelle nous allons obtenir ensemble 80% de subventions. Honnêtement, d'homme à homme, ce serait dommage de refuser de voter pour des questions de forme. Je valide votre remarque, vous avez raison sur la forme, cela aurait dû être envoyé, et je vais demander à ce que ce soit envoyé dès demain. Le sujet a été débattu en commission, même si j'entends que tout le monde ne peut pas être en commission.

Il sera de toute façon revu puisque nous devons signer le 4 octobre la convention avec l'ANRU. Je vous propose que nous ne nous opposions pas sur ce sujet pour lequel sur le fond nous sommes d'accord. Et je valide votre rejet de la forme.

M. Michel CHAMPREDON

Dans ce cas-là, M. le Président, je pense qu'il faut permettre aux Conseillers communautaires, une fois reçus les documents, d'envoyer éventuellement par mail leurs remarques, lesquelles pourraient être intégrées au procès-verbal de la séance d'aujourd'hui.

M. Guy LEFRAND

Je l'accepte bien volontiers. Moyennant ces remarques – voyez comme quoi nous pouvons nous retrouver sur des sujets importants, et je vous en remercie – qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie pour ce travail sérieux que nous pouvons mener ensemble sur des dossiers aussi importants.

Le Conseil communautaire :

- **ADOpte**, dans le cadre du « Programme de Renouvellement Urbain » du quartier de Nétreville à EVREUX, le programme global d'intervention,
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention ANRU et la maquette financière ainsi que l'ensemble des documents afférents à ce dossier (les contrats, avenants, arrêtés pluriannuels, conventions de financements).
 - *Le programme se décline en 7 familles d'intervention :*
 - *Ingénierie et conduite de projet,*
 - *Démolition de logements locatifs sociaux,*
 - *Aménagement d'ensemble,*
 - *Requalification de logements locatifs sociaux,*
 - *Résidentialisation de logements locatifs sociaux,*
 - *Accession à la propriété,*
 - *Équipements de proximité.*

Le plan de financement du projet intègre les demandes faites en Comité d'engagement par les partenaires de l'ANRU et repose sur la participation financière de l'ensemble des partenaires à hauteur de 47 392 789, 63 € HT. La participation d'EPN s'entend pour un montant global de 6 659 092,12 €.

Le détail de la convention et des projets sera envoyé par mail à tous les élus. Leurs éventuelles remarques seront insérées dans le procès-verbal littéral de la séance.

Élaboration du Plan Local d'Urbanisme de la commune de La Couture-Boussey - Arrêt du Plan Local d'Urbanisme - Annule et remplace la délibération 35 du 17 octobre 2017

M. Guy LEFRAND

Dossier suivant, M. HUBERT.

M. Xavier HUBERT

Mes chers collègues, ce dossier concerne le PLU de la commune de La Couture-Boussey. Comme nous avons pris la compétence, nous reprenons les procédures en cours. La commune de La Couture-Boussey avait commencé d'élaborer son PLU. Il a été annulé par le Tribunal administratif. Il a été repris et nous avons déjà, le 17 octobre 2017, voté l'arrêt de ce PLU. Vous connaissez l'étape qui suit, la consultation des partenaires publics associés. Il se trouve que l'un des partenaires, la DDTM, a fait des remarques sur la présentation du dossier, qui ne présentait pas un certain nombre d'annexes. Pour sécuriser juridiquement le dossier, il nous a paru préférable de revoter ce soir l'arrêt du PLU de La Couture-Boussey et de faire figurer en annexe du dossier l'ensemble des pièces sollicitées par la DDTM pour pouvoir poursuivre la procédure avec cette consultation des partenaires publics associés et l'enquête publique qui nous mènera ensuite à l'approbation définitive du Plan Local d'Urbanisme de La Couture-Boussey.

M. Guy LEFRAND

Merci. Avez-vous des remarques, M. le Maire de La Couture-Boussey.

M. Sylvain BOREGGIO

Non, je vais être désobligeant.

M. Guy LEFRAND

Alors non, ce n'est pas la peine.

M. Sylvain BOREGGIO

Mais pas à l'égard des services.

M. Guy LEFRAND

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

- **APPROUVE** le bilan de la concertation et **ARRÊTE** le projet de Plan Local d'Urbanisme de la commune de La Couture-Boussey,
- **PRÉCISE** que la présente délibération annule et remplace la délibération n°35 d'arrêt du Plan Local d'Urbanisme de La Couture-Boussey prise par le Conseil Communautaire en date du 17 octobre 2017,
- **PRÉCISE** que le projet de Plan Local d'Urbanisme sera communiqué pour avis aux Personnes Publiques Associées et à la Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels Agricoles et Forestiers,
- **INFORME** que les EPCI directement intéressés et les communes limitrophes pourront recevoir communication du PLU à leur demande,
- **INFORME** que toute personne ou organisme – notamment les associations agréées – peut consulter en Mairie et à Évreux Portes de Normandie le projet de Plan Local d'Urbanisme.

Aides à l'immobilier d'entreprises - Convention d'autorisation de financement complémentaire entre EPN et la Région Normandie

M. Guy LEFRAND

Les trois délibérations suivantes concernent les aides à l'immobilier d'entreprises, en particulier pour les établissements JAUNET. La première délibération devrait aussi pouvoir être votée à l'unanimité puisqu'il s'agit, pour Évreux Portes de Normandie, d'autoriser la Région à donner de l'argent et des subventions à des entreprises de notre territoire dans le cadre de l'immobilier d'entreprises. Vous le savez, dans le cadre de la loi NOTRe, les compétences ont été précisées : une bonne partie de l'accompagnement aux entreprises est désormais dévolue à la Région et uniquement à la Région, l'aide à l'immobilier d'entreprises est uniquement dévolue aux EPCI. Toutefois, nous avons le droit d'autoriser les autres à donner de l'argent. Si vous êtes d'accord, je vous propose, dans le cadre de la délibération n°12, que nous autorisions la Région à donner de l'argent à nos entreprises. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie. Cela fait partie des nécessités d'organisation de nos différentes strates territoriales.

Le Conseil communautaire :

- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention d'autorisation de financement complémentaire en matière d'immobilier d'entreprises entre EPN et la Région Normandie ainsi que tout avenant ou document relatif à sa mise en œuvre.

Aides à l'immobilier d'entreprises - Octroi d'une subvention à la SCI Jaunet Développement

M. Guy LEFRAND

À partir de là, nous avons deux délibérations, les délibérations 13 et 14, qui consistent à aider l'immobilier d'entreprises, d'une part par une subvention à la SCI JAUNET Développement, et d'autre part par une garantie d'emprunt. Pourquoi est-ce important ? Cette entreprise créée en 1992 et installée à Guichainville est une entreprise d'assemblage, de fabrication de cartes électroniques et de prestations de câblage filaire. Elle réalise un chiffre d'affaires annuel de 3,8 M€, emploie 70 salariés avec des profils très variés et a un recours régulier à l'intérim. Son site est devenu trop exigu et l'entreprise souhaite acquérir des locaux dans le parc d'activités de La Madeleine, locaux qu'elle va réaménager. C'est la raison pour laquelle elle sollicite une aide à l'immobilier. C'est l'un des premiers dossiers que nous traitons mais cette aide à l'immobilier d'entreprise est une compétence que nous avons prise il y a un an, un an et demi, au 1^{er} janvier 2017, me semble-t-il.

Il vous est donc proposé dans la première délibération d'accorder 172 K€ à cette entreprise pour lui permettre de se développer, de continuer à créer des emplois sur notre territoire, ce qui est notre préoccupation commune ici à tous, ce qui nous permettra de demander 141 K€ à la Région également pour accompagner cette entreprise. La deuxième délibération porte sur une garantie d'emprunt à hauteur de 700 K€. Voilà ce qui vous est proposé. M. NOGARÈDE.

M. Alain NOGARÈDE

Je souhaiterais que nous soyons vigilants sur le nombre d'emplois créés. J'émetts un certain doute quant au fait qu'une entreprise qui va reconditionner des téléphones, des tablettes etc. puisse créer 27 emplois d'ici 2019. Mais pourquoi pas ? Je le souhaite à l'entreprise. Mais j'aimerais qu'il y ait un suivi de ce dossier.

M. Guy LEFRAND

Nous sommes évidemment d'accord.

Je rappellerai simplement qu'aujourd'hui ce secteur est en très forte expansion; il y a une entreprise régionale dans le sud Manche qui en deux ans a créé 350 emplois dans le reconditionnement des téléphones et qui aujourd'hui fait la une de tous les journaux économiques nationaux. Donc ce type de reconditionnement n'est pas un petit sujet. Moi-même je l'ai découvert. Je croyais que c'était le truc qu'on refaisait dans un coin, mais non, c'est aujourd'hui une industrie florissante. Évidemment, nous surveillerons; évidemment, il ne s'agit pas de donner de l'argent pour le plaisir, et je pense qu'ici tout le monde sait que nous ne le faisons pas pour le plaisir, mais il est important de pouvoir accompagner cette entreprise, et croyez-moi, ce type de reconditionnement fait un tabac et est l'un des secteurs qui créent le plus d'emplois.

S'agissant de la délibération n°13, qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Le Conseil communautaire :

- **OCTROIE** une subvention (aide à l'immobilier d'entreprises) de 172 337 € à la SCI JAUNET DÉVELOPPEMENT représentée par Monsieur Patrick JAUNET,
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention et tout avenant éventuel à intervenir dans ce cadre. La Région va octroyer une aide complémentaire de 141 000 €.

La SAS ETS JAUNET est une entreprise d'assemblage, de fabrication de cartes électroniques et prestations de câblage filaire, qui propose ses services auprès d'entreprises pour le secteur de l'aéronautique, l'armement, l'industrie 4.0, l'automobile et le médical. Elle a été créée en 1992. L'entreprise souhaite dynamiser sa production, accroître son développement. La solution est d'acquérir de nouveaux locaux qui vont lui permettre de faire progresser ses processus de production, de proposer aux salariés de meilleures conditions de travail dans un espace mieux adapté, et de pouvoir envisager le développement de nouveaux secteurs d'activités créateurs d'emplois. L'acquisition de locaux dans le Parc d'Activités de la Madeleine au 21 rue Lavoisier à Évreux répond à ces besoins.

Aides à l'immobilier d'entreprises - Octroi garanties d'emprunt à la SCI Jaunet Développement

M. Guy LEFRAND

Délibération n°14, même vote. Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

- **DÉCIDE** de garantir à hauteur de 50 %, les emprunts souscrits par la SCI JAUNET DEVELOPPEMENT : auprès du Crédit Agricole Normandie-Seine pour un montant de 700 000 € (sept cent mille euros) et auprès du CIC Nord Ouest pour un montant de 700 000 € (sept cent mille euros) pour l'achat de locaux dans la zone Industrielle n°2 au 21 rue Lavoisier à Évreux.

Externalisation de la gestion de la relation clientèle des usagers de l'eau et l'assainissement d'Évreux Portes de Normandie - Attribution du marché

M. Guy LEFRAND

Dossier suivant, M. DOSSANG.

M. Guy DOSSANG

Merci M. le Président. Il s'agit de l'externalisation de la gestion de la relation clientèle pour l'eau et l'assainissement. Je commencerai par quelques petits rappels. Une procédure formalisée de marché négocié de prestation de service a été initiée le 21 décembre 2017 pour l'externalisation de l'activité « facturation Eau et Assainissement ». L'objectif de ce marché est de faire réaliser par un prestataire les activités de facturation de l'ex-GEA, de l'ex-CCPN et de tout ou partie des douze nouvelles communes qui ont rejoint EPN en début d'année. Par ailleurs, l'Agglomération souhaite mieux connaître et améliorer son taux de recouvrement en maîtrisant l'ensemble de la chaîne de facturation. Deux scénarios ont été envisagés :

- le scénario dit « de base » qui n'externalise que les volets administratif, financier ainsi que la relève des compteurs;
- le scénario base + PSE (prestation supplémentaire éventuelle) ajoutant l'externalisation de la gestion du parc compteur au scénario de base. L'estimation du scénario de prestation base+PSE était de 7 961 238,31 € HT.

La Commission d'appel d'offres (CAO) s'est réunie pour statuer sur la recevabilité des candidatures le 29 janvier 2018. Le 19 mars 2018, 3 candidats ont remis une offre. Aujourd'hui, cette procédure est arrivée à son terme, la Commission d'appel d'offres s'est réunie le 31 août 2018.

Elle a retenu le scénario d'externalisation le plus large (solution de base + PSE). Le marché a été attribué à l'entreprise Eau de Normandie pour un montant de 6 M€ HT sur une durée de 5 ans et 4 mois (pour arriver en fin d'année). Ce montant est décomposé en :

- un montant global et forfaitaire de 2 284 179,10 € pour la durée du marché.
- un montant estimatif proportionnel aux quantités mises en œuvre de 3 724 864,91 €.

Ce montant est décomposé :

- en gestion, pour l'activité facturation : 5 M€ environ
- pour la gestion du parc : 1 M€.

De plus, le taux de recouvrement a été fixé contractuellement à 93% dans le marché. En 2019, le coût de l'externalisation permettra d'améliorer l'équilibre budgétaire des budgets Eau et Assainissement. Le coût est de 610 200 €. Par rapport à la situation actuelle, l'économie nouvelle sera de 208 741 € pour le budget Eau et de 68 143 € pour le budget Assainissement. Par ailleurs, une amélioration de 3% du taux d'impayés représente une recette de 441 K€. C'est au prestataire de gérer le recouvrement et ce n'est plus à la Trésorerie. Jusqu'à présent, l'un de nos gros soucis était effectivement le recouvrement par la Trésorerie. La Trésorerie ne fera que les lettres d'huissier, car c'est son travail. De plus, des améliorations sont attendues pour les usagers :

- mise en place d'un numéro d'accueil téléphonique unique et d'un service d'astreinte 24/24h et 7/7j ;

- amélioration de la qualité du service ;

- facilité et élargissement des moyens de paiement (mensualités plus souples, paiement en ligne et en bureau de poste). Quand je dis mensualités plus souples, c'est qu'aujourd'hui, avec la Trésorerie, la mensualisation n'était possible qu'au moment de la relève réelle, donc les usagers étaient parfois obligés d'attendre un an avant de pouvoir être mensualisés; s'ils la réclamaient trois mois après la relève, ils devaient attendre 9 mois, etc. Dorénavant, ce sera à peu près comme pour les autres services (EDF...), le délai sera ramené à un ou deux mois ;

- recouvrement plus souple ;

- traitement équitable de tous les usagers du territoire vis-à-vis du service de l'eau ;

- maîtrise de la gestion du parc de compteurs : les 10 000 compteurs seront changés entre 2019 et 2020.

Je rappelle que, pour atteindre cet objectif, le prestataire met en place une équipe de 7 personnes. Pour atteindre le même résultat, EPN serait obligé de mettre en place une équipe de 15 personnes, puisque les agents en font 750 au maximum. En 2020, tous les compteurs seront radio-relevés. Le parc de compteurs sera conforme à la réglementation. Et les compteurs restent la propriété d'EPN, c'est EPN qui les installe avec son système. Il y aura ensuite deux relèves réelles par an, des factures au réel et la disparition de la facture estimée. Je résume ce qu'il en est.

M. Guy LEFRAND

Merci. Mme MARTIN.

Mme Françoise MARTIN

Je voulais savoir s'il y aurait des incidences financières pour les usagers.

M. Guy LEFRAND

C'est une très bonne question, je vous remercie de l'avoir posée. Pourquoi avons-nous proposé de passer cet appel d'offres sur le service Facturation ? Parce que nous n'y arrivons pas. Cela fait 4 ans que nous essayons. Nous y avons affecté du personnel supplémentaire, nous l'avons voté ensemble ici. Nous avons essayé des réorganisations de service. Tout a échoué. Nous ne savons pas faire. Ce n'est pas une compétence du service public, en tous cas de notre territoire, de pouvoir facturer l'eau. Et aujourd'hui, même si cela s'est un peu amélioré, il y a encore parfois plus de 3 M€ dehors parce que le recouvrement des factures n'est pas effectué. Pendant ce temps-là, il faut que nous emprunions pour boucher les trous. Le service facturation de l'eau – et je parle bien de la facturation de l'eau et non du service de l'eau, qui aujourd'hui fait l'unanimité pour sa qualité – ne fonctionne pas, il ne fonctionnait pas, nous en avons tous fait le constat. Quel est l'intérêt de passer cette facturation de l'eau par un appel d'offres ? D'abord, nous allons avoir deux relèves réelles par an, ce qui n'était pas le cas jusqu'à présent. Et vous le savez, nous avons tous eu des difficultés avec des personnes qui avaient des factures estimées qui ne correspondaient pas réellement et qui soit se retrouvaient avec des factures importantes à payer au deuxième semestre, soit au contraire avaient de l'argent à récupérer; dans les deux cas, cela donnait lieu à un mécontentement des particuliers et des entreprises qui en bénéficiaient. Nous avons aussi des difficultés à faire remplacer les compteurs pour les transformer en compteurs capables de faire de la radio-relève. Au rythme où nos services étaient capables de travailler, il nous aurait fallu encore cinq ou six ans pour que l'ensemble de nos compteurs d'eau soient équipés de radio-relève. Le prestataire qui a été choisi par la Commission d'appel d'offres s'est engagé à les réaliser sous deux ans.

Nous aurons donc un service de meilleure qualité, plus rapide, qui mettra moins en difficulté les plus fragiles de nos concitoyens, sachant que les compteurs resteront évidemment la propriété d'EPN. Je le précise car la question a été posée. Malgré cette amélioration du service rendu, ce service coûtera beaucoup moins cher à la collectivité : 276 K€ par an d'économie sur la gestion du service; 441 K€ par an d'amélioration du recouvrement, si le contrat est respecté, c'est-à-dire si nous passons de 89 à 93% de recouvrement. Je vous rappelle le chiffre que je vous avais demandé de bien noter au moment de la première et de la deuxième délibération : 600 K€ sont perdus cette année parce que le recouvrement n'a pas été effectué. Qu'est-ce que cela veut dire ? Cela veut dire que potentiellement c'est une amélioration budgétaire de 716 K€ par an, avec, encore une fois, une amélioration du service rendu qui est espéré. Sur 5 ans, cela fait une économie de 3,5 M€, simplement parce que la facturation sera mieux faite. Et je ne vous parle pas des agents. Si, je peux également vous parler des agents. En effet, les agents qui sont fonctionnaires dans ce service de la facturation de l'eau ont plusieurs possibilités : soit de repartir dans d'autres services, s'ils le demandaient, et nous essayons de répondre au mieux à leur demande, soit d'aller vers le prestataire de service choisi, Eau de Normandie (SUEZ). Cinq postes sont aujourd'hui proposés par SUEZ pour travailler dans ce service de facturation de l'eau et il y a dix candidatures au sein de nos services. Ainsi, sur le plan humain, sur le plan des relations humaines, cela n'a rien de catastrophique, au contraire : les agents sont mis en détachement, donc ils continuent à voir leur statut de fonctionnaire progresser au fur et à mesure des années et ils seront mieux payés. C'est pourquoi il y a deux fois plus de candidats que de postes à pourvoir. Où tout cela doit-il aboutir ? Et cela me permet de rebondir sur la remarque précédente de M. CHAMPREDON et sur la destruction du pouvoir d'achat par certains dans notre pays. Nous voulons améliorer le pouvoir d'achat des habitants. Nous avons baissé le prix de l'eau de 5 %, nous avons baissé le prix de l'abonnement de 10%. Je vous propose qu'à la fin de l'année 2019, lorsque cette organisation aura été mise en place, et sous réserve que nous constatons ce que SUEZ s'est engagée contractuellement à faire, ensemble ici nous décidions d'une baisse importante du prix de l'eau. C'est cela l'objectif. L'objectif n'est pas de se faire plaisir à l'Agglomération, ce n'est pas de passer au privé, comme j'entends certains le dire; l'objectif c'est de rendre du pouvoir d'achat aux habitants. Et par les temps qui courent, nous, nous n'augmentons pas le prix du gaz, le prix de l'électricité, le prix des carburants, nous n'augmentons pas la CSG, nous ne bloquons pas les revalorisations des retraites, j'en passe et des meilleures. Vous le savez, la liste est longue et pourrait prendre des heures. À notre niveau, comme le disait justement Alain NOGARÈDE, notre objectif est de rendre du pouvoir d'achat aux habitants. Le prix de l'eau à Évreux est important, mais c'est surtout l'assainissement qui est important parce qu'un CTEU très important a été construit. Dont acte, il faut le payer aujourd'hui. Notre objectif en réalisant cela est que les habitants sachent mieux ce qu'ils consomment, et donc aient plus rapidement la notion de fuites éventuelles dans leur maison ou dans leur appartement, qu'ils aient des factures réelles et non plus estimées, et qu'ils puissent payer l'eau moins cher. Voilà les objectifs de cette délibération majeure qui vous est proposée ce soir.

M. CHAMPREDON.

M. Michel CHAMPREDON

Merci de me donner la parole. En lisant la délibération, je ne voyais pas la motivation, mais votre intervention complémentaire, à la suite de la question qui a été posée par Françoise MARTIN, donne la justification et l'explication, c'est-à-dire le constat d'échec, de l'incapacité des services à facturer et à collecter la redevance. Finalement, cela me rappelle un petit peu – vous vous souvenez il y a quelque temps, et d'ailleurs nous nous en souvenons tous, le ton de matador qui était le vôtre en début de mandat sur les services incompétents, et puis on allait voir ce qu'on allait voir sur la réorganisation du service de l'eau. Je me souviens qu'à l'époque cela avait blessé notre ancien vice-président Gaston GAUDEMER qui s'était beaucoup investi dans ce domaine-là. Or, quatre ans plus tard, finalement, c'est quand même un constat d'échec sévère que vous faites sur l'organisation des équipes et sur votre organisation à l'Agglomération. Et donc, c'est important de donner cette motivation. La deuxième remarque que je voudrais faire est en fait une question : quelle sera l'identification de la facture ? La facture portera-t-elle le nom de la société ou portera-t-elle le nom d'EPN ? Auquel cas, en matière de perception par l'utilisateur, ce ne serait évidemment pas la même chose.

M. Guy LEFRAND

M. DOSSANG nous dit les deux.

M. Guy DOSSANG

Les deux logos seront sur la facture.

M. Michel CHAMPREDON

D'accord. La marque du service public doit évidemment y rester.

Enfin, troisième chose, et même si vous avez tenté d'y répondre en filigrane, je préfère poser la question explicitement. Vous avez dit que c'était SUEZ qui était derrière cela. Comme un train peut en cacher un autre et que l'on voit bien que les grands groupes industriels et financiers font la danse du ventre autour des collectivités locales pour récupérer dans leur giron un certain nombre de services publics, et que, notamment du fait de l'étranglement financier des collectivités locales, il est clair qu'un certain nombre d'entre elles vont privatiser leurs services, je voulais quand même que vous puissiez dire de façon explicite qu'en l'occurrence un train n'en cachera pas un autre et que ce début de privatisation du service de l'eau et de l'assainissement n'est pas destiné à une privatisation totale du service.

M. Guy LEFRAND

Je peux le redire. Nous le disons à chaque Conseil communautaire lorsque nous parlons du service de l'eau : la régie du service de l'eau fonctionne très bien; la facturation du travail effectué par nos agents ne fonctionne pas. Il n'y a donc pas de train qui en cacherait un autre. Je peux le dire et le redire. Je sais que certains passent leur temps à lancer des rumeurs, ce qui n'est pas votre cas, vous avez siégé à ma place et vous savez les difficultés que nous avons à travailler et à faire avancer toutes nos structures. Certains passent leur temps à lancer des rumeurs en expliquant que cela cache le début de la privatisation de l'eau. Non. La régie de l'eau fonctionne parfaitement sur notre territoire. Il n'est pas question de privatiser ce service, il n'en a jamais été question, et en l'état actuel des choses cela n'a même pas fait l'objet d'une étude quelconque. L'eau restera en régie sur le territoire de l'Agglomération. Je ne peux pas être plus clair. Je l'ai dit, je l'ai écrit. Je pourrais peut-être le chanter d'ailleurs. M. SIMON.

M. Stéphane SIMON

Ce constat d'échec est en effet embêtant, mais restons pragmatiques. Dans la délibération n°1, vous aviez parlé de 250 K€ de créances éteintes et de 400 K€ d'impayés et vous avez dit un « si » de trop : si nous y arrivons, ce sera bien. Mais comment cette entreprise pourra-t-elle aboutir à recouvrir ces impayés ? A-t-elle plus de pouvoir que l'Agglomération ? J'ai un petit doute quand même.

M. Guy LEFRAND

C'est leur métier. Manifestement ils savent mieux le faire que nous. Le délai est aussi beaucoup plus court, les modes de recouvrement sont beaucoup plus simples. M. GROIZELEAU va vous préciser les choses.

M. Bruno GROIZELEAU

Ils ont des délais beaucoup plus courts, c'est-à-dire que nous, nous réagissons beaucoup trop tard. En fait, c'est la Trésorerie qui réagit trop tard. Eux font des relances plus rapides, et ils s'engagent au taux qu'ils nous ont mis. Ils sont capables de le faire puisqu'ils le font déjà dans d'autres collectivités. Je pense que c'est le délai qui est plus court, ce n'est pas une différence de moyens, ils réagissent plus vite que nous.

M. Guy LEFRAND

Ils ne sont pas obligés de passer par la Trésorerie dont on sait à quel point elle n'est pas du tout réactive. M. NOGARÈDE ou Mme HANNOTEAU.

M. Alain NOGARÈDE

L'eau reste en régie, c'est un bon point. Le prix de l'eau va baisser.

M. Guy LEFRAND

Il va baisser, deuxième bon point.

M. Alain NOGARÈDE

C'est un bon point.

M. Guy LEFRAND

Je vais finir par avoir une image.

M. Alain NOGARÈDE

Troisième bon point : il semblerait que l'ensemble des personnels aient trouvé des solutions qui leur conviennent.

M. Bruno GROIZELEAU

Oui, troisième bon point, une image.

M. Alain NOGARÈDE

Si c'est ainsi, cela peut aller.

Dernier point, est-ce SUEZ qui va couper l'eau quand des usagers ne paieront pas la facture ?

M. Guy LEFRAND

Non. Ils n'ont pas le droit de couper l'eau. Par définition, ils n'y auront pas accès.

M. Alain NOGARÈDE

D'accord. Même si ce sont eux qui ont les compteurs ?

M. Guy LEFRAND

Non.

M. Alain NOGARÈDE

Ils sont propriété d'EPN, je le sais bien, mais ce sont eux qui les installent. Nous sommes d'accord. Ils n'auront pas le droit d'aller couper chez les gens.

M. Guy LEFRAND

Non, ils sont prestataires pour nous, c'est nous qui décidons en dernier ressort. M. DOSSANG, pour compléter la réponse.

M. Guy DOSSANG

Concernant les compteurs, je voudrais simplement préciser que la régie d'eau interviendra quand même chez les gens en cas de problème de compteur.

M. Guy LEFRAND

Oui, sur le plan technique.

Mme Maryvonne HANNOTEAUX

Je voudrais poser une question.

M. Guy LEFRAND

Je vous en prie, Mme HANNOTEAUX.

Mme Maryvonne HANNOTEAUX

Si SUEZ n'arrive pas à atteindre les objectifs de recouvrement, que faisons-nous ?

M. Guy LEFRAND

Nous baisserons en fonction de ce dont nous aurons bénéficié. Il y a déjà 276 K€ d'économies automatiques dans le cadre de la gestion, c'est obtenu. Ensuite, des pénalités sont prévues contre Eau de Normandie (SUEZ). C'est pour cela qu'aujourd'hui je ne m'engage pas sur une baisse du prix de l'eau; nous baisserons l'eau en fonction des économies réalisées, sachant que le service ne pâtira pas de ces économies mais, au contraire, sera amélioré pour la population. Et vous le savez, vous qui vivez souvent auprès des personnes les plus en précarité, les factures estimées plutôt que des factures réelles sont des causes majeures de difficultés pour les populations les plus fragiles. Est-ce bon ? Non. Un, deux, trois. M. COLLEU ou Mme LE GOFF. M. COLLEU, allez-y.

M. Étienne COLLEU

Vous parliez bien évidemment de la baisse du prix de l'eau à EPN, mais il faut savoir qu'il y a un différentiel actuellement avec le syndicat SAEP du plateau de Saint André qui a été intégré au 1^{er} janvier 2018 dans EPN. Qu'en est-il pour les communes qui dépendaient du SAEP ? Je pense qu'il n'y aura pas de baisse chez elles, même si je l'espère, mais je crains quand même une augmentation à terme. Nous n'en avons jamais parlé mais j'aimerais bien que nous puissions aborder ce sujet un jour.

M. Guy LEFRAND

M. DOSSANG.

M. Guy DOSSANG

Actuellement, une étude est en cours sur le sujet. Nous avons encore un peu de temps pour voir tout cela. Mais nous travaillons là-dessus, pour essayer d'harmoniser le tarif de l'eau.

Toutefois, je ne peux pas dire aujourd'hui dans quel sens cela ira. Enfin, si, je peux dire dans quel sens cela ira mais je ne peux pas vous dire de combien sera la baisse.

M. Guy LEFRAND

Quand aurons-nous les résultats de cette étude ?

M. Guy DOSSANG

En début d'année prochaine.

M. Guy LEFRAND

En début d'année prochaine, d'accord. Je vous propose que, dans le cadre d'une conférence des maires, nous puissions en parler dès que nous aurons les résultats de l'étude. Je vous redonne la parole, M. COLLEU.

M. Étienne COLLEU

Ce qui me déplairait, c'est que la baisse du prix de l'eau sur l'ensemble des communes du GEA soit en partie financée par une augmentation du prix de l'eau sur les communes de l'ex CCPN, puisque nous avons actuellement 65 centimes d'écart TTC entre les deux anciennes collectivités.

M. Guy LEFRAND

En l'occurrence nous avons été on ne peut plus clairs : la baisse du prix de l'eau qui sera proposée dépend justement de la réorganisation des services qui nous concernent, cela n'a rien à voir avec un financement extérieur. Pour le reste, il faudra que nous en reparlions dès que les études auront été finalisées. M. GANTIER.

M. François GANTIER

Mon intervention sera assez courte. J'avais déjà posé la question dans une précédente réunion ici et vous m'aviez confirmé que la privatisation n'était pas à l'ordre du jour et vous l'avez confirmé de nouveau, mais j'aimerais poser une deuxième question. Vous avez dit tout à l'heure que des agents d'EPN seraient prêts à partir chez SUEZ. Seront-ils donc capables de mieux travailler chez SUEZ que chez nous ? Il y a quelque chose qui m'échappe là.

M. Guy LEFRAND

C'est une question d'organisation. Je ne mets pas en cause les compétences des fonctionnaires, qui font ce qu'ils peuvent, mais il y a un savoir-faire qui existe chez SUEZ. Au contraire, SUEZ souhaite bénéficier des compétences de nos agents, qui connaissent le territoire et la population. Au contraire, c'est plutôt valorisant pour nos agents de penser qu'avec une bonne organisation, une bonne prise en charge, ils seront capables d'effectuer parfaitement ce travail. Au contraire, c'est aider nos fonctionnaires à réaliser mieux leur travail qu'ils n'y arrivaient aujourd'hui. Et encore une fois, une bonne partie de nos difficultés est liée au recouvrement par la Trésorerie. Malheureusement il y a eu beaucoup de coupes budgétaires dans les services déconcentrés de l'État. Autant il y a des endroits où il y a beaucoup trop d'agents, autant les services déconcentrés de l'État ont perdu beaucoup de possibilités, et nous le vivons sur nos territoires : la Trésorerie n'est pas en capacité d'assurer le travail qui lui est demandé et pour lequel nous payons. C'est l'un des points majeurs. Le fait de passer par l'appel d'offres va nous permettre de contourner ces difficultés de recouvrement liées à la Trésorerie. Alors, un, deux, trois. M. DOSSANG, qui voulait réintervenir.

M. Guy DOSSANG

Je voudrais préciser que sur les cinq agents que SUEZ compte prendre, il y a trois techniciens et deux administratifs. Et concernant les relances, ils les feront au bout de quinze jours, avec un certain nombre de moyens tels que SMS, etc.

M. Guy LEFRAND

Au bout de combien de temps la Trésorerie le fait-elle ?

M. Guy DOSSANG

Elle en fait peu.

M. Guy LEFRAND

M. BROCHOT, qui nous paie à boire dans cinq minutes.

M. Bernard BROCHOT

Effectivement si vous n'aviez pas décidé d'abandonner le service facturation, je crois que je l'aurais demandé.

M. Guy LEFRAND

Vous en rêviez, nous le faisons.

M. Bernard BROCHOT

Je l'aurais demandé parce que, vraiment, sur Saint Germain, je connais des cas qui posent question. J'en viens à me demander quand nous allons arriver à réclamer ce que l'on nous doit. Et ce, depuis plusieurs années quand même. Alors, ce qui est proposé, si je puis dire, part certes d'un constat d'échec quant à la facturation, mais une fois que l'on a dit cela, je trouve quand même qu'il est plus courageux de faire ce constat d'échec et de dire stop que de continuer dans l'erreur.

M. Guy LEFRAND

Merci. C'est clair, net et précis. Je pense que nous sommes suffisamment éclairés désormais sur ce sujet. Qui est pour ? Qui est contre ? Notez bien. Un, deux, trois contre. Quatre contre. Cinq contre. Qui dit mieux ? Qui s'abstient ? Cinq. Cinq contre, cinq abstentions, toutes les autres voix sont favorables. Je vous remercie, mes chers collègues. Notre conseil est terminé, je vous invite à poursuivre à côté autour du verre de l'amitié. Merci pour tout.

Le Conseil communautaire :

- **APPROUVE (moins 5 voix contre et 5 abstentions), dans le cadre de l'externalisation de la gestion de la relation clientèle des usagers de l'eau et de l'assainissement d'Évreux Portes de Normandie (service Facturation Eau&Assainissement) la décision de la Commission d'appel d'offres du 31 août 2018,**
- **AUTORISE le Président à signer et notifier le marché correspondant à l'Entreprise Eau de Normandie, mieux disante, et à conclure tout avenant,**
- **AUTORISE le Président à signer tout acte relatif à la mise en œuvre de cette délibération et à IMPUTER les dépenses correspondantes sur les budgets annexes 2, 3 et 30 de l'eau et de l'assainissement et à INSCRIRE les crédits correspondant aux budgets annexes 2, 3 et 30.**

La séance est levée à 20 heures 45.